



Association  
Pour Adultes et  
Jeunes Handicapés  
des Yvelines

# Projet de service **SESSAD** Françoise Jaillard **Antenne TSLA**



# Fiche d'identité de l'établissement

|                                                 |                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Organisme gestionnaire                          | APAJH Yvelines                                                                                                   |
| Nom de la structure                             | SESSAD <sup>1</sup> Françoise JAILLARD                                                                           |
| Adresse de la structure                         | 15 rue Pierre-Philippe Crépin<br>78700 Conflans Ste Honorine                                                     |
| Coordonnées téléphoniques                       | 01.39.72.75.28                                                                                                   |
| Adresse électronique                            | sessad-francoise-jaillard@apajh-yvelines.org                                                                     |
| Nom de la Direction                             | Kathleen GREVISSE Directrice Pôle SESSAD<br>Maryse POUILLOT Chef de Service                                      |
| Type de structure                               | SESSAD                                                                                                           |
| Capacité et modalités d'accueil                 | 10 enfants avec des troubles spécifiques du langage et des apprentissages de 6 à 20 ans en externat              |
| Numéro FINESS                                   | 78 80 221 1                                                                                                      |
| Date de création                                | IEM <sup>2</sup> : 29/07/1982 requalifié en SESSAD : 11/07/2014                                                  |
| Nature et date du dernier arrêté d'autorisation | Arrêté n°2024-353 du 28/10/24 portant autorisation d'extension de places pour 10 enfants TSLA âgés de 6 à 20 ans |

Le projet d'établissement est établi conformément aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement.

Projet approuvé 29/04/25 par le Conseil d'Administration de l'APAJH Yvelines.

<sup>1</sup> SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

<sup>2</sup> IEM : Institut d'Education Motrice

## SOMMAIRE

|                                                                                                   |                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| <b>SOMMAIRE</b>                                                                                   | <b>3</b>                    |
| <b>Introduction par la Direction</b>                                                              | <b>5</b>                    |
| <b>1<sup>ère</sup> Partie : IDENTITÉ ET VALEURS</b>                                               | <b>5</b>                    |
| <b>1. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES</b>                                       | <b>6</b>                    |
| 2.1 La lettre du Président                                                                        | Erreur ! Signet non défini. |
| 2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines                                                               | 6                           |
| 2.3 Une dynamique de projet et des perspectives                                                   | 7                           |
| <b>2. ORGANISATION ASSOCIATIVE</b>                                                                | <b>8</b>                    |
| 3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines | 8                           |
| 3.1 Siège                                                                                         | 9                           |
| 3.2 CPOM 2020-2024                                                                                | 10                          |
| 3.3 Missions et objectifs d'une Association en mouvement                                          | 10                          |
| <b>3. LE POLE SESSAD</b>                                                                          | <b>12</b>                   |
| <b>4. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE</b>                                                        | <b>12</b>                   |
| 4.1 Historique du service                                                                         | 12                          |
| 5.2 La situation géographique                                                                     | 13                          |
| <b>2<sup>ème</sup> Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS</b>                       | <b>14</b>                   |
| <b>1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE</b>                                  | <b>14</b>                   |
| 1.1 En référence aux textes de références et réglementaires                                       | 14                          |
| 1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux                            | 15                          |
| <b>2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES</b>                                  | <b>15</b>                   |
| 2.2 L'évolution du public accompagné                                                              | 16                          |
| 2.3 Les besoins des personnes accompagnées                                                        | 16                          |
| <b>3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT</b>                                                          | <b>17</b>                   |
| <b>4. LES PRESTATIONS</b>                                                                         | <b>18</b>                   |
| <b>TABEAU SYNTHETIQUE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT</b>                                              | <b>18</b>                   |
| <b>5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE</b>                                                     | <b>40</b>                   |
| <b>6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET DE SERVICE</b>                                             | <b>40</b>                   |
| <b>3<sup>ème</sup> Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS</b>  | <b>42</b>                   |
| <b>1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION</b>                                                                | <b>42</b>                   |
| <b>2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS</b>                 | <b>43</b>                   |
| <b>3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT</b>                           | <b>46</b>                   |
| <b>4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT</b>                                                               | <b>46</b>                   |
| <b>5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES</b>                      | <b>47</b>                   |
| <b>6. LA GARANTIE DES DROITS</b>                                                                  | <b>47</b>                   |

|                                                                                        |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>4<sup>ème</sup> Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT</b>                          | <b>48</b> |
| <b>1. LES RESSOURCES HUMAINES</b>                                                      | <b>48</b> |
| 1.1 Structure humaine et organisationnelle                                             | 48        |
| 1.1.1 Organigramme                                                                     | 48        |
| 1.1.2 Tableau fonctionnel des services                                                 | 48        |
| 1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation                                    | 51        |
| 1.2 Gestion des ressources humaines                                                    | 52        |
| 1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés                         | 52        |
| 1.2.1.1 Politique associative                                                          | 52        |
| 1.2.1.2 Politique au sein du SESSAD Françoise Jaillard                                 | 52        |
| 1.2.2 Gestion des compétences                                                          | 53        |
| 1.2.3 Dialogue social                                                                  | 53        |
| <b>2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE</b>                                              | <b>53</b> |
| 2.1 Politique d'amélioration continue de l'établissement                               | 53        |
| 2.2 Politique d'amélioration continue du service                                       | 54        |
| 2.3 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques                   | 54        |
| 2.4 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance               | 54        |
| 2.5 La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de l'Association | 55        |
| 2.6 La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du service       | 55        |
| <b>3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES</b>                                                    | <b>55</b> |
| <b>4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES</b>                            | <b>56</b> |
| <b>5<sup>ème</sup> Partie :</b>                                                        | <b>57</b> |
| <b>PERSPECTIVES À 5 ANS</b>                                                            | <b>57</b> |

# Introduction par la Direction

Depuis 2014, le SESSAD Françoise Jaillard accompagne des enfants de 3 à 16 ans, porteurs de troubles moteurs. Suite à un appel à manifestation d'intérêt publié en janvier 2024 par l'ARS Ile de France, le SESSAD a l'autorisation d'ouverture d'une antenne pour dix enfants supplémentaires avec des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA). Dans ce cadre, un projet de service est rédigé pour cette antenne.

Le Projet de Service, document fédérateur, établi pour 5 ans, complété par le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés de la personne accueillie, rappelle l'utilité sociale du service et son fondement juridique. Il décrit ses missions, son organisation et son fonctionnement, fait état de ses ressources humaines, précise les lieux d'intervention des professionnels ainsi que l'inscription de ces derniers dans un réseau relationnel. Il inscrit, enfin, son action dans le temps.

Conformément aux dispositions de la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002, ce document est participatif avec les différentes parties prenantes (enfants, familles et professionnels) et fait l'objet d'une validation par l'APAJH-Yvelines, organisme gestionnaire. Le projet de service sera communiqué ensuite aux personnes accompagnées, leurs représentants, les autorités de tarification et les professionnels au moment de leur embauche ainsi que les partenaires institutionnels. La rédaction de ce projet, inspiré par celui du SESSAD TSLA Sud et de celui du SESSAD Françoise Jaillard pour l'antenne TFM<sup>3</sup>, fut l'occasion pour l'équipe de professionnels de se pencher sur l'évolution du service et ses nouveaux modes d'intervention. Des réunions ont permis d'échanger, de partager et de réfléchir sur nos pratiques professionnelles, en se fondant notamment sur les valeurs associatives et les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS), ainsi que sur le référentiel SERAFIN PH.

L'Institut d'Education Motrice (IEM) à sa création en 1982, rebaptisé IEM Françoise Jaillard en 2009 en hommage à la Présidente de l'Association pour son action en faveur de la création de cet établissement, est qualifié de SESSAD en 2014, passant de 28 à 35 places. Le SESSAD Françoise Jaillard fait partie du pôle SESSAD APAJH Yvelines.

Le travail interdisciplinaire et la cohésion d'une équipe de professionnels itinérants sont des postulats incontournables pour un accompagnement global de l'enfant / adolescent porteur de handicap. Favoriser le développement de son potentiel, l'aider dans l'acquisition d'une plus grande autonomie et tendre vers une orientation en fin de SESSAD en adéquation avec ses besoins et attentes, sont les objectifs qui fondent nos actions. L'équipe est également un soutien ainsi qu'une ressource pour la famille qui est impliquée dans la réalisation et la validation du Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant / jeune. Cette collaboration est primordiale pour que chacun puisse s'épanouir à la place qui est la sienne.

De plus, de par son action, le SESSAD Françoise Jaillard, est ouvert sur l'extérieur et travaille en étroite collaboration avec différents partenaires, pour un réseau riche tourné vers l'enfant / adolescent.

Ce projet de service ne saurait être figé. Les nouvelles dispositions réglementaires, les contraintes extérieures, les évolutions dans les politiques sociales, font évoluer nos pratiques, engendrent une remise en question de celles-ci et un réajustement quasi permanent. Etre à l'écoute de son environnement et en lien avec les partenaires permet de s'adapter à ces évolutions, voire de les anticiper. L'évolution du public accueilli et le désir des familles de maintenir une scolarité dans leur école de secteur demandent de la souplesse dans l'accompagnement et la création de solutions innovantes. L'équipe SESSAD Françoise Jaillard, soutenue par l'Association, est dans une réflexion constante avec toujours en priorité, l'épanouissement de l'enfant / jeune porteur de handicap moteur et de troubles spécifiques du langage et des apprentissages.

Kathleen GREVISSE  
Directrice du Pôle SESSAD

---

<sup>3</sup> TFM : Troubles des Fonctions Motrices

### 1. Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

L'APAJH Yvelines fêtera ses 50 ans d'existence en octobre 2025. Depuis sa fondation en 1975, elle a évolué en sachant équilibrer les changements, par des accroissements de capacité d'accueil ou par des transformations, gardant l'objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes.

Elle gère 28 établissements et services dans lesquels elle accompagne 1 100 enfants, adolescents et adultes. Presque 600 professionnels et 40 bénévoles s'engagent à leur service au quotidien.

L'APAJH Yvelines est membre de l'Association dite « Fédération Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés » reconnue d'utilité publique depuis le 13 mai 1974.

Créée en 1962, la Fédération APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

### 2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES

La lettre du Président

A la Présidence de l'APAJH Yvelines depuis fin 2017 avec un projet associatif de cette même année, il m'a semblé en 2022 que le moment était venu de l'actualiser. Cette volonté tient d'une part aux évolutions de notre Société et donc, des politiques publiques depuis 5 ans avec une accélération dans un contexte de crise sanitaire COVID et d'autre part, à l'affirmation de nos valeurs et enjeux avec une vision prospective toujours ambitieuse tout en gardant l'attention d'un accompagnement qualitatif. Cet équilibre parfois compliqué à tenir, me paraît important à affirmer à tous les acteurs de manière à tenir le cap d'une Association dynamique, engagée et volontaire pour une politique d'accompagnement qualitative dans un contexte financier contraint.

Dans cette actualisation, les administrateurs et moi-même avons recherché la participation des acteurs : personnes, entourages, professionnels cadres et non cadres, CVS ou autres groupes de participation. Enfin plus largement, nous avons lancé une enquête auprès de toutes les personnes adhérentes à l'APAJH Yvelines. Cette démarche participative vise à recueillir les attentes et les besoins afin de proposer un cadre répondant aux nécessaires diversifications de réponses d'une Société inclusive et de guider nos actions pour faire face aux défis de demain. Afin de prendre de la distance dans les réflexions et l'élaboration de ce projet, l'Association a fait appel tout au long du processus, à l'ANDESI avec les interventions de deux experts.

Nos réflexions ont porté sur l'environnement et sur les manières de répondre au mieux aux attentes tout en tenant compte du contexte évolutif. Je vous confie qu'il n'est pas facile de donner un cap dans un système que l'on sait en perpétuel changement et interaction avec l'environnement, même très lointain. Nous y sommes parvenus grâce aux valeurs fortes qui nous animent depuis la création de l'Association en 1975.

Ces valeurs portent tous nos projets plus anciens et novateurs, et nous permettent d'avancer sans perdre notre volonté d'une solide identité associative au service des personnes.

Alec de GUILLENCHMIDT  
Président de l'APAJH Yvelines

#### 2.1 Les valeurs de l'APAJH Yvelines

La primauté de la Personne est affirmée par les valeurs associatives qui s'appliquent à toute Personne, quelle que soit la nature du handicap en cohérence avec la charte des droits et libertés.

##### → Citoyenneté :

- Les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière qui ont des droits et des devoirs.
- Tous les acteurs s'efforcent d'obtenir l'avis éclairé de la personne dans sa recherche de la plus grande autonomie possible, quel que soit son mode d'expression.

- L'Autodétermination des personnes est favorisée par le développement de l'apprentissage du pouvoir de décider pour soi-même.

### → Engagement :

- Promouvoir le bien-être de la Personne au quotidien à travers la mise en œuvre d'une démarche globale de la bientraitance.
- Faire progresser la reconnaissance du handicap au sein de la société.
- Développer des actions pour accompagner de manière individualisée toute personne sans distinction de handicap et à tous les âges de la vie
- Développer des actions vers les personnes en perte d'autonomie et les aidants.
- Soutenir l'accompagnement à la parentalité et à la vie affective des personnes.
- Améliorer la Qualité de Vie au Travail de tous les professionnels afin de favoriser l'épanouissement dans l'emploi (stabilité...).

### → Ouverture d'esprit et Tolérance :

- La stricte neutralité sur les plans politiques, syndicaux, philosophiques et religieux est observée par l'APAJH Yvelines.
- La liberté d'opinion et de conscience de chacun est respectée par tous les acteurs associatifs.

### → Solidarité et Responsabilité :

- La société doit permettre aux personnes et à leurs proches un accompagnement approprié à leur situation et favoriser la meilleure inclusion au sein de la cité.
- Les familles et l'entourage sont des acteurs incontournables dans cette démarche.
- L'Association fédère des acteurs qui assurent l'accompagnement de personnes en situation de handicap au sein des structures financées par les pouvoirs publics.

## 2.2 Une dynamique de projet et des perspectives

L'APAJH Yvelines fonde son organisation et son fonctionnement sur un projet associatif, issu d'une réflexion sur ses valeurs, sa stratégie et la mise en œuvre de sa politique associative. Engagée dans un processus d'amélioration continue de la qualité de ses services, elle a réalisé ses évaluations internes et externes prévues par la loi, qu'elle met à profit pour de nouvelles améliorations au service des usagers.

Vigilante à l'évolution des besoins et des modes d'accompagnement, elle s'inscrit dans une dynamique de changement, au bénéfice des personnes accompagnées, en prenant appui sur les compétences d'équipes qualifiées, en veillant à l'adaptation permanente des connaissances et des projets.

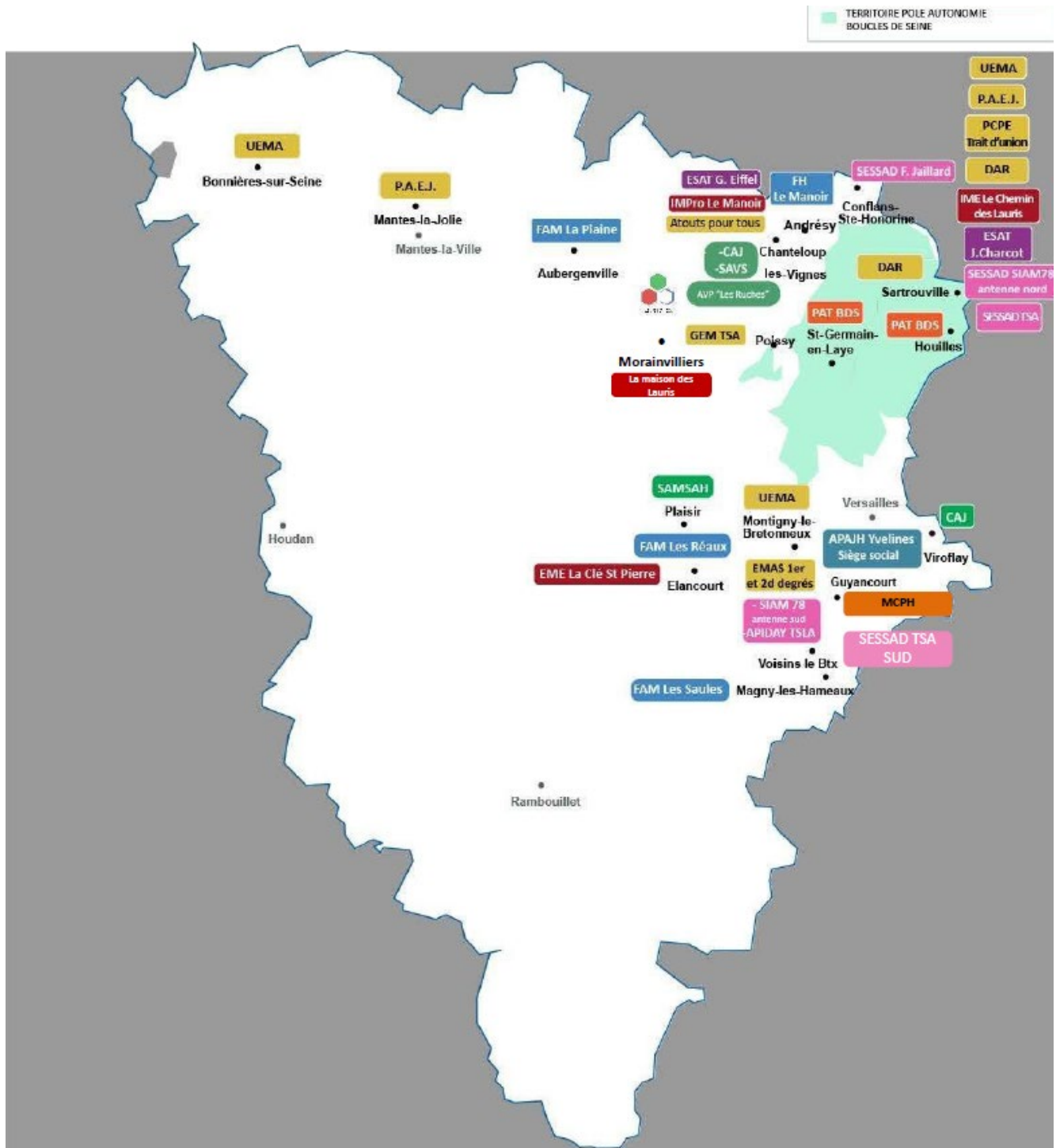
Association en mouvement, elle poursuit la diversification et le développement de ses prestations, notamment dans le champ du handicap psychique, de l'autisme, du vieillissement et de l'insertion professionnelle, en initiant des projets de nouveaux services, dont certains en coopération avec d'autres associations, les services de l'Education Nationale, les dispositifs de santé mentale et des organismes intervenant dans le secteur des personnes âgées. Elle développe aussi des initiatives de soutien aux aidants familiaux.

L'APAJH Yvelines s'inscrit dans la modernité, les débats nationaux et des projets concertés et nouveaux.

### 3. ORGANISATION ASSOCIATIVE

#### 3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines

##### Organigramme en cours de réaménagement

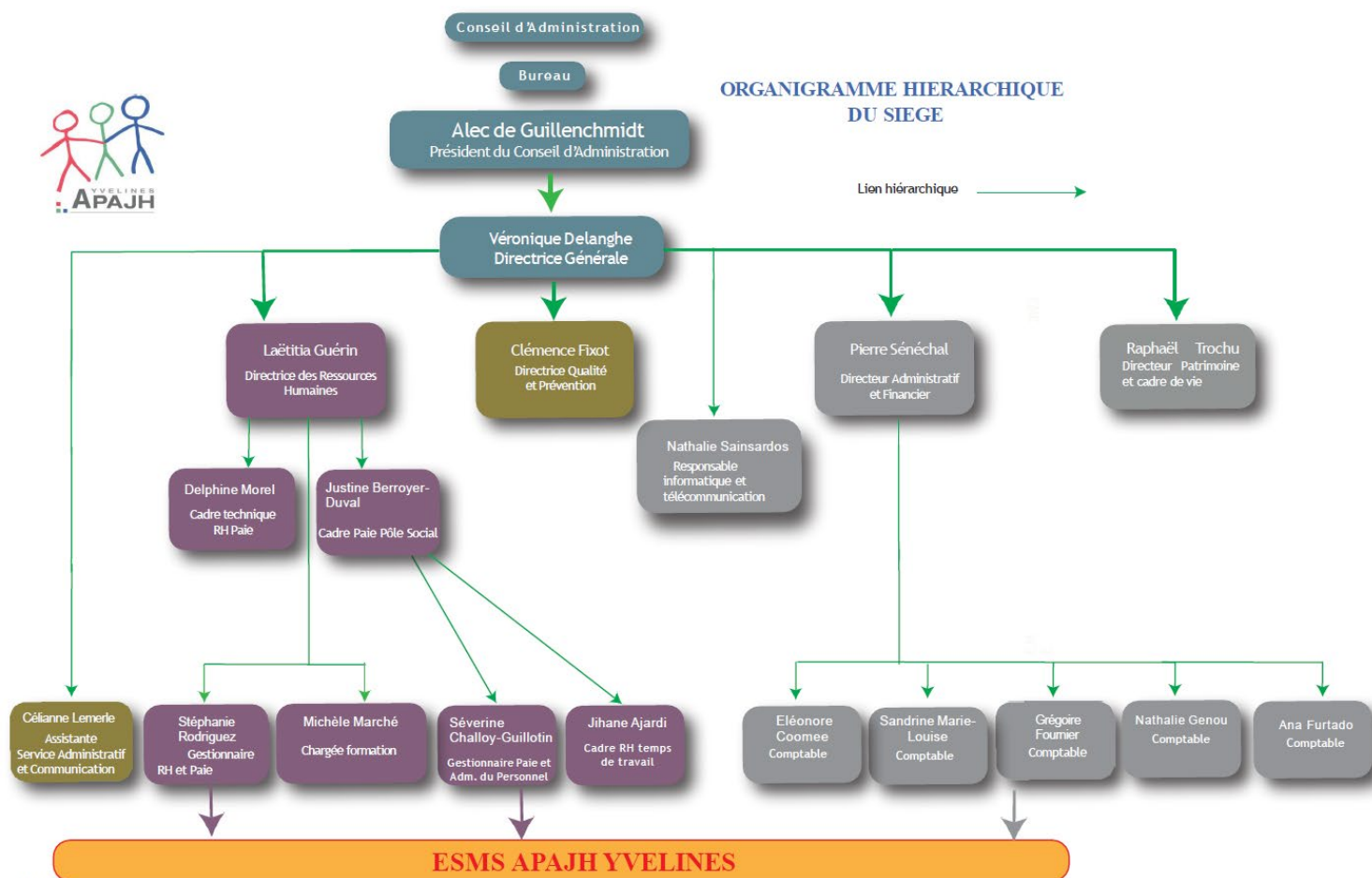


## 3.2 Siège

Le Siège social intervient en **soutiens, conseils et contrôles**, des directions des Pôles et ESMS en permettant un pilotage direct d'un certain nombre d'opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'Association et de ses différentes structures.

Il définit les modalités pour les Directions de Pôle et d'établissement d'un reporting régulier nécessaire à ce bon fonctionnement et aux contrôles des Autorités de Tarification.

Il veille à favoriser et développer les **transversalités intra et inter associatives** (moyens humains, matériels, logistiques...).



### 3.3 CPOM 2020-2024

Notre structuration dans un troisième Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé en janvier 2020 et pour cinq ans renforce notre responsabilité et nous donne une meilleure autonomie de gestion.

Les enjeux de ce CPOM 2020-2024 sont de nous permettre une dynamique de développement de projets tout en veillant à maintenir nos exigences qualitatives. Dans le contexte économique actuel très contraint, ce CPOM 3 nous donne la possibilité de justifier la pertinence des moyens alloués et leur emploi, de veiller à la qualité et à l'entretien du patrimoine immobilier du cadre de vie des usagers, de planifier le travail en fonction des projets individualisés et de s'inscrire dans une perspective nous permettant d'être un acteur responsable et promoteur de réponses adaptées aux besoins des populations du Territoire.

Pour répondre à ces enjeux, les grandes lignes directrices du CPOM 3 sont identifiées dans une stratégie de développement, d'ouverture, de coopérations et de diversifications. Cette stratégie est déclinée dans tous les ESMS gérés par l'Association et de manière individualisée pour toutes les personnes.

L'APAJH Yvelines en 2025 reste sous la contractualisation de ce CPOM de 3ème génération à la demande des Autorités de Contrôle et de Tarification. Un avenant triparti a été signé pour proroger ce CPOM jusqu'au 01/01/2026.

### 3.4 Missions et objectifs d'une Association en mouvement

#### ➤ Inclure dans la société

- L'APAJH Yvelines valorise la place et l'**utilité sociale** de la Personne accompagnée avec la volonté de changer le regard de la société, permettre l'égalité des droits pour tous et une représentation dans la société.
- Elle **favorise l'accès** des Personnes en situation de handicap aux loisirs, à la culture, à la formation et insertion professionnelle, au logement **en donnant à la Personne le droit de décider pour elle selon ses souhaits et capacités**.
- Elle **soutient** la scolarisation des enfants en situation de handicap en partenariat avec l'Education Nationale, la MDPH et tout autre partenaire.

#### ➤ Soutenir la qualité de la relation avec l'entourage de la Personne

- L'APAJH Yvelines **privilégie les échanges** avec l'entourage de la Personne, en l'associant et dans le respect de la singularité des situations.
- Elle assure la représentation des familles et représentants légaux au sein de chaque établissement et service en organisant régulièrement des **Conseils de la Vie Sociale** ou **toute autre forme de participation**.
- Elle **informe et consulte** régulièrement les familles et représentants légaux sur le fonctionnement de la structure par toute forme de communication (courriers, enquêtes, rencontres...).
- Elle apporte son **soutien** pour tous les actes d'accompagnement dans la sphère familiale en s'attachant à la volonté de la Personne et à la bonne compréhension de tous les acteurs (interprètes, langue des signes, FALC...).

#### ➤ Consolider les actions antérieurement menées

- L'APAJH Yvelines positionne toujours la **qualité du service rendu** au cœur même des préoccupations de chacun en favorisant l'implication de tous les acteurs de l'accompagnement.
- Elle **poursuit le travail accompli en veillant à ce que ses actions convergent vers de nouveaux défis, ne se fassent pas au détriment des publics déjà accompagnés**.
- Elle **adapte et valorise** ses infrastructures.
- Elle maintient l'utilisation d'outils rigoureux et méthodiques dans la **recherche permanente d'améliorations des pratiques** (gestion du dossier unique de l'usager, suivi qualité, plans de formation, sécurisation des données personnelles...).
- Elle poursuit ses actions pour l'accès aux droits des Personnes en situation de handicap, Personnes âgées en perte d'autonomie, Personnes vulnérables et les aidants.
- Elle défend le **modèle associatif** en tant que maillon sociétal, actif et indispensable.

➤ Promouvoir les partenariats et son ouverture

L'APAJH Yvelines, dans une stratégie ayant pour objectif de poursuivre le développement de ses démarches partenariales, s'engage à :

- Développer la participation d'administrateurs et de professionnels dans les réseaux sociaux, médicosociaux, sanitaires et du droit commun.
- **Participer aux évolutions** des besoins départementaux et interdépartementaux de la Région.
- **Accroître sa capacité d'adaptation à des changements** de culture et d'interlocuteurs.
- **Améliorer sa visibilité**, auprès des populations en poursuivant ses actions de communication. Cette communication veillera à être attentive à l'image et la notoriété de l'APAJH Yvelines ainsi qu'à l'environnement, en préférant les diffusions numériques aux versions papier.
- Porter une attention particulière à l'utilisation de matériaux respectant au mieux le **développement durable et la qualité de vie** dans tous ses projets de construction ou d'aménagement des locaux dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

➤ Développer ses actions vers les besoins nouveaux

- L'APAJH Yvelines affirme la **notion de parcours de vie** des Personnes en adaptant ses accompagnements avec des dispositifs proposés dans des environnements adaptés (habitat inclusif, Centre de Répit par les Loisirs...).
- Elle prend en compte le **vieillessement** des Personnes en situation de handicap et de leur entourage avec notamment, le **développement de l'aide aux aidants** et du **répit pour les familles**.
- Elle s'attache à promouvoir ses actions pour fédérer de nouveaux membres et partenaires qui partagent ses valeurs, son éthique et ses projets.
- Elle veille à rester **à l'écoute de l'évolution des besoins** des Personnes sur les territoires de manière à être en permanence, force de proposition auprès des pouvoirs publics et novatrice dans les solutions proposées.
- Elle **développe ses actions** par ses capacités à pouvoir se positionner sur les champs d'action du médico-social et du social (PAEJ...).

### LE POLE SESSAD<sup>4</sup>

Le Pôle SESSAD de l'APAJH Yvelines se compose de 5 services ouverts 210 jours par an et sous une direction commune :

- SIAM<sup>5</sup> 78, réparti en 2 antennes, situées dans le Nord et le Sud du département pour 90 enfants/jeunes de 0 à 20 ans, présentant une déficience visuelle,
- SESSAD APIDAY TSLA composé d'une antenne Surdit   pour 20 enfants/jeunes sourds ou malentendants de 0    16 ans et une antenne TSLA pour 50 enfants/jeunes de 5    16 ans pr  sentant des Troubles Sp  cifiques du Langage et/ou des Apprentissages. Il est implant   dans le territoire de Saint Quentin en Yvelines    Voisins le Bretonneux,
- SESSAD TSA<sup>6</sup> Nord qui accompagne 40 enfants/jeunes de 3    20 ans, atteints de Troubles du Spectre de l'Autisme. Il est implant   dans le territoire Seine Aval    Sartrouville.
- SESSAD TSA Sud qui accompagne 20 enfants/jeunes de 3    20 ans, atteints de Troubles du Spectre de l'Autisme. Il est implant   dans le territoire Saint-Quentin en Yvelines    Voisins le Bretonneux.
- SESSAD Fran  oise JAILLARD, pour 35 enfants/jeunes de 3    16 ans pr  sentant des troubles des fonctions motrices, et une antenne TSLA <sup>7</sup> pour 10 jeunes/enfants de 6    20 ans avec des Troubles Sp  cifiques du Langage et des Apprentissages. SESSAD qui s'est   tendu en septembre 2024 avec une antenne de 10 places pour des jeunes porteurs de TSLA.

Ainsi, le Pôle SESSAD diversifie son offre pour r  pondre aux besoins du territoire, tant en termes de handicaps que de lieux d'intervention.

265 jeunes b  n  ficient de l'accompagnement de ces   quipes interdisciplinaires sur le d  partement.

Le Pôle SESSAD fonctionne telle une « plateforme », avec partage et mutualisation des comp  tences et des exp  riences afin d'offrir aux 265 jeunes des projets personnalis  s d'accompagnement, au plus pr  s de leurs besoins ainsi qu'un parcours de vie prenant en compte leurs demandes et leurs envies.

En raison de contraintes g  ographiques et d'itin  rance, les salari  s des diff  rents services du p  le ont peu l'occasion de se rencontrer. Une journ  e banalis  e est organis  e chaque ann  e afin que les professionnels se rencontrent,   changent sur leurs exp  riences et r  fl  chissent ensemble.

## 4. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

### 4.1 Historique du service

Les grandes dates :

- 29/07/1982 : ouverture d'un Institut d'Education Motrice (IEM)    Conflans Ste Honorine
- 2009 : l'IEM est d  nomm   « Fran  oise Jaillard »
- 11/07/2014 : l'IEM est cat  goris   en SESSAD Fran  oise Jaillard
- 16/09/2024 : visite de conformit   du par l'ARS qui autorise l'augmentation de capacit   d'accompagnement de 10 places pour des enfants/jeunes porteurs de TSLA.

L'IEM au d  part accueille 20 enfants en situation de handicap moteur ou infirmes moteurs c  r  braux   g  s de 3    14 ans. L'  tablissement est implant   au sein du groupe scolaire Henri Dunant-Croix Blanche,    Conflans-Sainte-Honorine.

En 1986, un nouvel agr  ment permet d'augmenter la capacit   d'accueil pour la porter    28 enfants et adolescents et de suivre des   l  ves du coll  ge Montaigne, situ      Conflans   galement. La limite d'  ge autoris  e est alors de 16 ans.

---

<sup>4</sup> SESSAD : Service d'Education Sp  cialis  e et de Soins A Domicile

<sup>5</sup> SIAM : Service d'Int  gration des Aveugles et Malvoyants

<sup>6</sup> TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme

<sup>7</sup> TSLA : Troubles Sp  cifiques du Langage et/ou des apprentissages

L'accueil et les rééducations s'effectuent dans des locaux constitués de plusieurs modules préfabriqués vétustes, peu adaptés au public accueilli et dont la sécurité n'est que moyennement satisfaisante. L'inadaptation de ces locaux touche directement les usagers et le personnel.

En 2010, en accord avec la mairie, cette situation conduit l'association gestionnaire à acquérir un terrain de 800 m<sup>2</sup> sur le site de l'école Henri Dunant pour y construire un nouveau bâtiment de plain-pied, d'une surface de 300 m<sup>2</sup>.

Lors de son changement d'agrément en 2014, le SESSAD est autorisé à 35 places.

En janvier 2024, l'association répond à un Appel à Manifestation d'Intérêt et l'ouverture d'un SESSAD TSLA de 10 places sur le territoire Seine Aval est attribué à l'APAJH Yvelines, répondant ainsi aux besoins identifiés sur le territoire. Ces 10 places supplémentaires sont pour des enfants/jeunes âgés de 6 à 20 ans.

### 4.2 La situation géographique

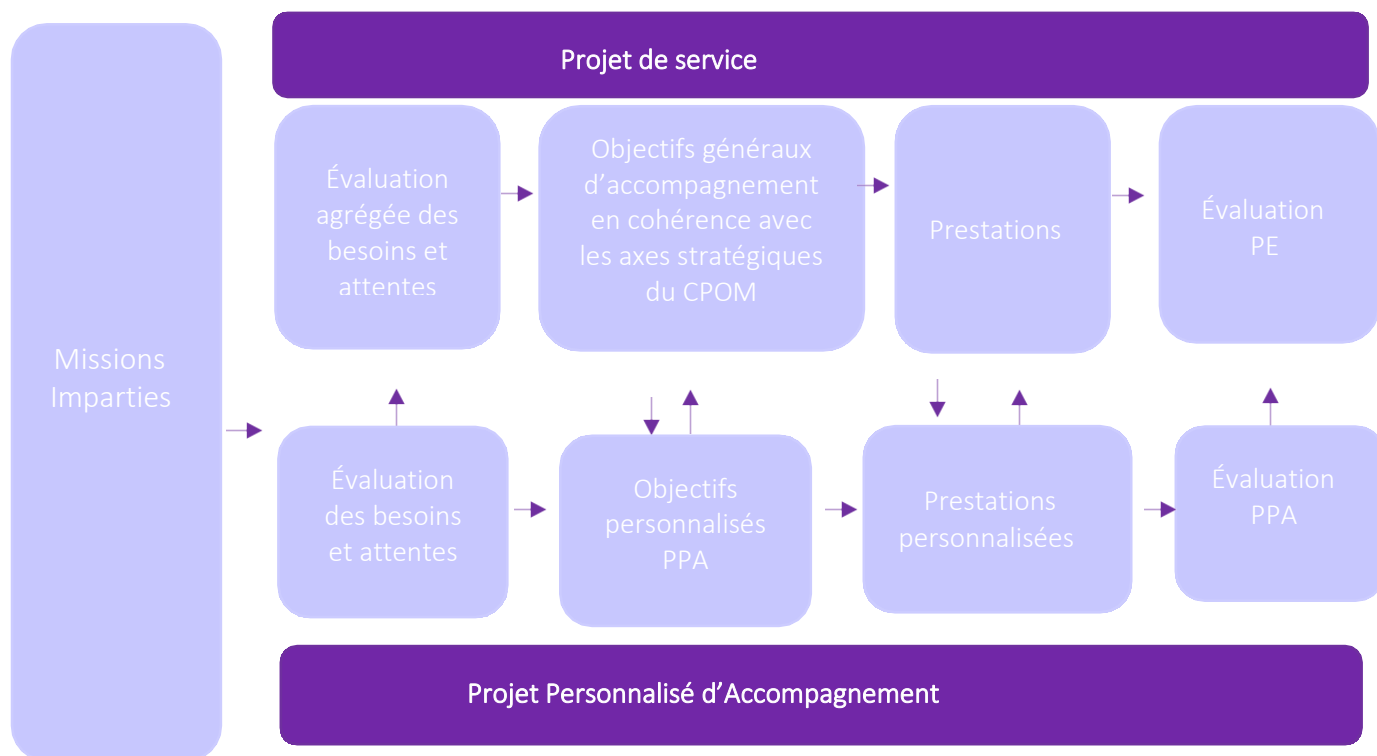
Situé dans un quartier résidentiel, le SESSAD est implanté proche d'une école maternelle La Croix Blanche et d'une école élémentaire Henri Dunant à Conflans Ste Honorine.

Il se situe à proximité d'une zone commerciale et de divers commerces (boulangeries, superette, pharmacie...).

Le quartier est bien desservi par les transports en commun : 2 gares à une quinzaine de minutes à pied ainsi que de nombreux bus desservant les différents quartiers de Conflans Sainte Honorine et les communes avoisinantes.

# 2ème Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

Processus d'élaboration, suivi et actualisation du Projet de Service



## 1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE

### 1.1 En référence aux textes de références et réglementaires

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) précise dans son Art. D. 312-95 que l'action d'un SESSAD doit être orientée vers :

- d'une part l'accompagnement précoce pour les enfants de la naissance à six ans, comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant (aide aux aidants), l'approfondissement du diagnostic et le développement psychomoteur initial de l'enfant ainsi que le développement de la communication ;
- d'autre part pour l'ensemble des enfants et adolescents, le soutien à la scolarité et aux acquisitions de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux et psychosociaux adaptés.

Dans son article D.312-61, le CASF stipule :

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant et de l'adolescent,
- La surveillance médicale, les soins, le maternage et l'appareillage adapté,
- L'éveil et le développement de la relation entre l'enfant et son entourage selon des techniques éducatives ou palliatives, notamment dans le domaine de la locomotion et de la communication,
- L'établissement, pour chaque jeune, d'un projet individualisé d'accompagnement prévoyant :
  - o L'enseignement et le soutien assurant la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et permettant à chaque enfant de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires ;

- Des actions d'éducation adaptée tendant à développer la personnalité et l'autonomie sociale et utilisant autant que faire se peut, les moyens socio-culturels existants ;
- L'élaboration d'un projet de service, à visée pédagogique, éducative et thérapeutique précisant les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer cet accompagnement.

Le SESSAD, en tant que service spécialisé, répond aux orientations générales des politiques sociales en matière d'insertion et d'intégration scolaire. A noter qu'à la faveur de la loi du 11 février 2005, le concept d'intégration scolaire a fait place à celui de scolarisation ou d'inclusion de tous les élèves en situation de handicap.

Le service s'inscrit dans un schéma de coordination et de coopérations complétant le dispositif des équipements déjà installés dans le Département des Yvelines, à savoir les moyens spécifiques de scolarisation des élèves handicapés mis en place par l'Education Nationale, dans le cadre de la politique d'adaptation menée par la Direction Académique de Versailles : des enseignants spécialisés et des AESH intervenant essentiellement dans les différentes ULIS.

Le service est habilité à accueillir 10 enfants âgés de 6 à 20 ans présentant des Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages, après notification de la CDAPH<sup>8</sup>. Le lieu d'intervention principal (domicile, école, etc.) des enfants accompagnés doit être localisé à Conflans Sainte Honorine ou une distance inférieure à 30 mn de trajet en véhicule.

Dans le cadre des admissions, le SESSAD n'a pas pour vocation à délivrer des soins infirmiers.

Les repères juridiques :

- La Convention Internationale des Droits des enfants du 20 novembre 1989.
- Code de l'action Sociale et des familles.
- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap.
- Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants handicapés et à la coopération entre Education Nationale et ESMS.
- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 dite « Hôpital, Patients, Santé et Territoires ».
- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013.
- Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé.
- Le Plan d'Accompagnement Global. Ce nouveau dispositif est porté par la Loi santé 2016-41 du 26 janvier 2016 (articles 44 et 89) qui modifie le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) donnant un cadre juridique légal à la mise en place d'un dispositif d'orientation permanent.

### 1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux

Le SESSAD Françoise Jaillard Antenne TSLA répond aux orientations générales des politiques sociales notamment le principe de l'école inclusive pour tous les élèves sans distinction (Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013).

La scolarisation en milieu ordinaire, outre le fait de permettre aux jeunes enfants en situation de handicap d'investir les apprentissages au même titre que les autres élèves, participe à faciliter au mieux leur intégration sociale, familiale et professionnelle.

## 2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES

---

<sup>8</sup> Maison Départementale des Personnes Handicapées

## 2.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

L'expérience du SESSAD TSLA du Sud du département, géré par l'APAJH Yvelines, permet une transmission de connaissances pour les professionnels accompagnant des enfants atteints de TSLA. Ces troubles peuvent être distingués sous les formes :

- Dysphasie : trouble grave du langage oral,
- Dyslexie : trouble apprentissage du langage écrit (lecture, écriture),
- Dyspraxie : trouble de la planification et de l'automatisation des gestes volontaires,
- Dyscalculie : trouble des outils de logique et des mathématiques,
- TDAH : Troubles Déficitaires de l'Attention et Hyperactivité : ensemble des dysfonctionnements qui se manifestent dans les domaines de l'attention, de l'impulsivité et de l'hyperactivité motrice pendant une durée d'au moins 6 mois.

La population cible identifiée est : « *les enfants atteints de troubles spécifiques du langage et des apprentissages âgés de 6 à 20 ans* ». Cela conduit à rechercher un partenariat privilégié avec les centres référents pour ce type de diagnostic (en particulier celui de l'hôpital Raymond Poincaré à Garches) et à centrer notre accompagnement sur une prise en charge rééducative à ce type de troubles, auparavant identifiés seulement sous dyslexie et dysphasie.

### Origine de la demande :

- Un besoin d'accompagnement de la scolarité en milieu ordinaire ou en ULIS.
- Des familles, souvent par l'intermédiaire du CAMSP, de l'école, des médecins hospitaliers ou des professionnels libéraux qui suivent les enfants.

L'orientation est conditionnée par la décision de la CDAPH 78.

### Domiciliation

Les enfants accueillis sont domiciliés dans le département des Yvelines et parfois dans des départements limitrophes et toujours scolarisés à Conflans-Sainte-Honorine ou dans les communes yvelinoises proches à moins de 30 mn de trajet en véhicule.

## 2.2 L'évolution du public accompagné

L'antenne TSLA est une extension du SESSAD Françoise Jaillard recevant des enfants porteurs de troubles des fonctions motrices. Cette antenne TSLA ne peut être considérée en tant qu'évolution du public précédemment accompagné, elle constitue une diversité dans les publics accompagnés.

L'évolution sur laquelle nous prêterons attention dans le cadre de cette extension portera sur les TDAH, dyspraxies et dyscalculies entrées récemment dans les TSLA.

## 2.3 Les besoins des personnes accompagnées

Les difficultés des enfants et adolescents accompagnés par le service ont un impact large sur leur quotidien :

- Progrès scolaires lents, irréguliers, associés à un sentiment de manque de compétence et de dévalorisation de soi en raison de la forte pression sociale sur la réussite scolaire.
- Difficultés à développer et maintenir un réseau amical / social stable, diversifié et étendu en raison des difficultés de communication et/ou de la scolarisation hors secteur.
- Sentiment familial d'enfant imparfait, fragile, qui a besoin d'être protégé/ soutenu plus qu'un autre, déception et inquiétude aussi par rapport à son avenir, difficulté à penser celui-ci. Ce souci parental affecte l'enfant qui peut percevoir l'extérieur comme hostile et se projette difficilement dans un avenir d'adulte indépendant.
- Difficultés d'apprentissage extra-scolaires qui ont un impact important (mais plus discret) sur le développement de l'autonomie personnelle, relationnelle, sociale. Ce trouble invisible donc mal identifié et mal reconnu socialement, pénalise durablement la construction de soi et les possibilités d'épanouissement social.
- Obstacles pour l'insertion professionnelle avec des difficultés à expliquer ce handicap invisible qui peut avoir des répercussions de type lenteur d'exécution, difficultés de communication et fatigabilité.

Les enfants n'ont pas tous les mêmes besoins, ou avec la même intensité. Leur handicap peut s'exprimer de différentes manières et certains préservent des compétences que les professionnels mettent en valeur.

### 3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

L'enfant est au centre de la dynamique et le rôle du service consiste à identifier ses difficultés et ses besoins en tenant compte de toutes les composantes : du diagnostic, mais aussi de son évolution et de son environnement (milieu socio-culturel, familial, scolaire, etc.).

L'accompagnement au sein du SESSAD vise à atténuer l'impact des troubles de l'enfant sur son développement. Les modalités d'intervention du service s'articulent autour des axes suivants :

1. **Évaluer précisément les difficultés d'apprentissage scolaire** : en lien étroit avec nos partenaires de l'Education Nationale, il s'agit de situer l'impact du trouble de l'enfant sur sa scolarité en mesurant l'écart entre le niveau de compétences atteint par l'enfant et différents points de comparaison : le niveau de compétences du groupe classe dans lequel il évolue (niveau de référence 1), les attendus du programme national (niveau de référence 2) et les repères normatifs pour la population générale à un âge donné (niveau de référence 3)
2. **Préserver une dynamique d'apprentissage scolaire** : en lien étroit avec nos partenaires de l'Education Nationale, il s'agit de mettre en place les conditions pour qu'une place d'élève puisse être occupée malgré les difficultés d'apprentissage. Au niveau de l'Education Nationale cela se traduit par la mobilisation de différentes ressources (PPRS, PAP, PPS, dispositifs ULIS, SEGPA, RASED). Au niveau du SESSAD, les ressources mobilisées concernent à la fois le renforcement des prérequis aux apprentissages et la proposition d'adaptations concrètes de l'espace et des supports de travail pour contourner les difficultés rencontrées.
3. **Évaluer précisément les difficultés d'apprentissage extra-scolaires** : de manière régulière, les difficultés rencontrées à l'école face aux apprentissages académiques, s'associent à des difficultés plus générales dans les secteurs en lien avec l'autonomie au quotidien de la personne : autonomie personnelle, relationnelle et sociale. Ces difficultés sont régulièrement sous-estimées et jouent pourtant un rôle essentiel dans le bien être, le sentiment d'adaptation et de compétence de la personne concernée. Là aussi, il s'agit de situer l'écart entre le niveau de compétences atteint par l'enfant et différents points de comparaison : les attentes de l'enfant lui-même, les attentes familiales et les repères normatifs pour la population générale à un âge donné.
4. **Aider à construire une autonomie personnelle, relationnelle et sociale** : en lien étroit avec les familles et la personne accompagnée, il s'agit de mettre en place les conditions pour préserver / restaurer le sentiment de compétence et d'adaptation au quotidien de la personne accompagnée. Cela se traduit par un travail partenarial renforcé avec les familles de façon à multiplier les occasions d'apprentissage, la prise d'autonomie et l'évolution en milieu ordinaire. Ce travail tient compte des freins réels associés aux troubles de la communication et des apprentissages et se traduit en de nombreuses occasions par la mise en place de groupes éducatifs envisagés en tant qu'espaces d'entraînement pour des compétences fragiles.
5. **Evaluer et accompagner les difficultés d'insertion professionnelle** : selon le choix du jeune, des accompagnements sur les lieux de stage et des sensibilisations de potentiels employeurs sont organisés. Des

partenariats indispensables sont à développer : MDPH pour des demandes éventuelles de RQTH, Réseau pour l'emploi, France Travail et AGEFIPH afin de mener des réflexions sur les aménagements de postes.

A partir de ce cadre très général, émerge la nécessité de disposer d'un plateau technique permettant de :

- Évaluer le niveau de compétences scolaires de l'enfant (lecture, écriture, maths, connaissances générales, ...) – il s'agit du niveau de référence 3.
- Évaluer le niveau d'autonomie personnelle, relationnelle, sociale de l'enfant (niveaux de référence 1, 2 et 3).
- Établir une relation partenariale de confiance avec les familles et les enseignants.
- Renforcer les prérequis aux apprentissages scolaires.
- Consolider les compétences interactionnelles (langage verbal et non verbal).
- Soutenir les compétences d'autonomie personnelle.
- Adapter l'espace et les supports de travail scolaire.
- Proposer des groupes éducatifs d'entraînement aux habiletés sociales.
- Favoriser et accompagner le jeune dans ses stages en milieu professionnel.
- Accompagner le jeune dans son environnement professionnel futur.

Il peut être difficile à l'enfant/jeune d'identifier et d'exprimer ses envies et besoins. Pour autant, les professionnels fondent toujours l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) sur les souhaits et besoins exprimés par celui-ci ainsi que sur les hypothèses et les observations relevées ou identifiées par l'équipe et ses partenaires. Il peut y avoir une dichotomie entre les demandes des parents et celles des enfants. Les professionnels sont attentifs et utilisent différents outils afin de faciliter la prise de parole des enfants et sa prise en compte tout en préservant les liens familiaux.

Les accompagnements sont singuliers selon le PPA de l'enfant tout en assurant un cadre collectif au sein duquel les prises en charge en groupes font partie intégrante.

#### 4. LES PRESTATIONS

Les prestations, à l'image des besoins, seront réparties selon la nomenclature Serafin PH :

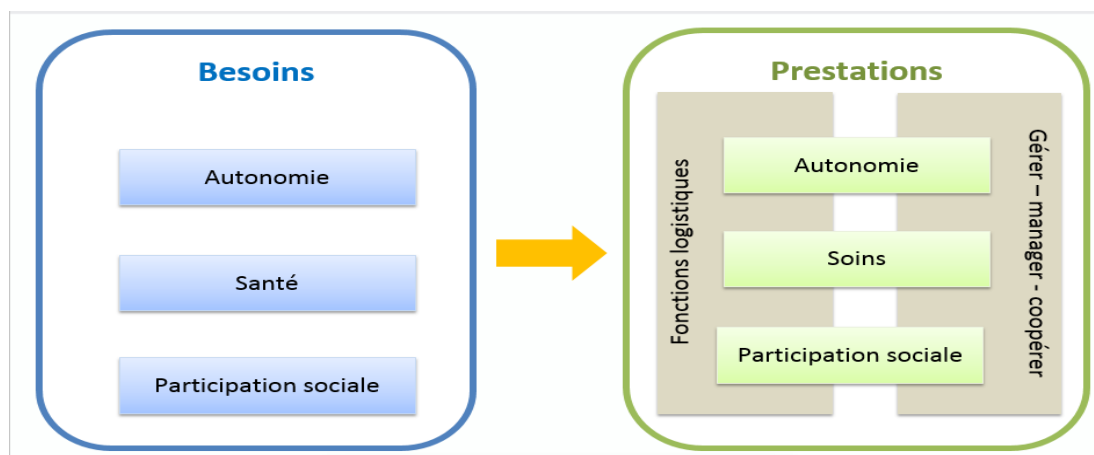


TABLEAU SYNTHETIQUE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

| SESSAD FJ TSL                                                                                                              |                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                         |                                                                                  |                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mission de la structure : Accompagnement de enfants/ jeunes avec des troubles spécifiques du langage et des apprentissages |                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                         |                                                                                  |                                                                                                                                                      |
| Besoins                                                                                                                    | Prestations                                                          | Description de la prestation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Moyens humains internes | Partenaires (convention oui/non)                                                 | Indicateurs d'évaluation                                                                                                                             |
| 1.1.1.1-Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux.                            | 2.1.1.1 – Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation des besoins du jeune accueilli dans le cadre de son admission au service.</li> <li>- Suivi annuel de l'évolution physique, somatique et psychique du jeune.</li> <li>- Prescriptions des rééducations en fonction des besoins et priorités.</li> <li>- Lien avec les médecins traitants et spécialistes.</li> </ul> | Médecin.                | Equipe pluridisciplinaire.<br><br>CMPP.<br><br>Centres de référence de Garches.  |                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                            | 2.1.1.3- Prestations des psychologues.                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement psychologique proposé aux enfants et à leurs familles (entretiens et rencontres avec médiation).</li> <li>- Mise en place de groupes psycho-éducatifs.</li> </ul>                                                                                                                                               | Psychologue.            | Partenaires sans convention (psychologues en libéral, CMPP, CMP, hôpitaux, etc.) | Indicateurs de mieux être dans le rapport à soi (sentiment de compétence, estime de soi, connaissance de soi, de ses difficultés et points d'appui). |
|                                                                                                                            |                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation des fonctions cognitives atteintes et préservées.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                        | Psychologue.            |                                                                                  | Outils d'évaluation du psychologue (Bilans psychométriques, et questionnaires normés en particulier).                                                |
|                                                                                                                            | 2.2.1.2- Accompagnements                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des expérimentations pratiques pour développer les habiletés sociales, la capacité à</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                       | Groupes thérapeutiques  | Divers partenaires en fonction des                                               | Bilans individualisés des                                                                                                                            |

|  |                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                |                                                           |                                                                                                                                                                                                               |
|--|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | pour la communication et les relations avec autrui. | <p>interpeller de façon adaptée une personne inconnue (au sein du SESSAD ou à l'extérieur), à donner son avis et à se positionner au sein de différents groupes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions ponctuelles (sorties découvertes métier).</li> <li>- Lien avec les partenaires scolaires et/ou insertions professionnelle (entreprises) pour faire le point sur les besoins du jeune en termes de communication.</li> <li>- Accompagner et étayer le jeune ou l'enfant dans ses capacités relationnelles (discussions, scénettes, etc).</li> </ul> | <p>pluridisciplinaires : Orthophoniste. Ergothérapeute. Psychologue. Educateur spécialisé.</p> | thèmes abordés et des activités.                          | groupes effectués chaque année. Points réguliers avec les familles. Notes d'observations. Evaluation lors de la réunion de projet de chaque jeune.                                                            |
|  |                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stimuler les capacités attentionnelles.</li> <li>- Passation des bilans, d'évaluation.</li> <li>- Développer les structures logiques nécessaires à la compréhension des liens logiques et à l'apprentissage de la numération et du sens des opérations.</li> <li>- Développer le langage oral sur les versants compréhension et expression.</li> <li>- Développer le vocabulaire et l'évocation lexicale, la mémoire, l'informativité et l'organisation du discours.</li> </ul>                                                 | Orthophoniste.                                                                                 |                                                           | Bilans.                                                                                                                                                                                                       |
|  |                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à l'élaboration d'outils de communication centrés sur les besoins de la personne.</li> <li>- Mise en situation écologique des moyens de communication et de l'utilisation des médias (jeux de rôles, de société, ...) relationnels.</li> <li>- Accompagnement au choix et à l'utilisation d'outils de compensation de communication.</li> </ul>                                                                                                                                                                   | Ergothérapeute.                                                                                | Equipe SESSAD Famille EN                                  | Bilans.                                                                                                                                                                                                       |
|  |                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement dans la recherche de stages : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarchage téléphonique, en direct ou par mail.</li> <li>• Apprentissage des codes relationnels adaptés au monde professionnel.</li> </ul> </li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Educatrice spécialisée.                                                                        | Sollicitations d'entreprises et de collectivités locales. | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Lorsque le jeune trouve un stage.</li> <li>-Observations de leurs capacités en situation (démarchage téléphonique, accompagnement auprès des entreprises).</li> </ul> |

|                                                         |                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                     |                                                                                               |                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                         |                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                     |                                                                                               | -Point régulier avec les familles.<br>-Evaluation en réunion de projet.                                                                                                                 |
|                                                         | 2.2.1.3 - Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité. | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Proposer des expérimentations concrètes dans le cadre de la prise de décisions adaptées et sécurisées à travers différents groupes éducatifs ou de séances individuelles (déplacements extérieurs, prévention internet, recherches ciblées...).</li> <li>-Accompagnement, discussion et étayage pour amener le jeune à prendre la décision la plus « ajustée ».</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                  | Educatrice spécialisée + équipe pluridisciplinaire. | Ludothèque.<br>Studio d'enregistrement.<br>Divers partenaires en fonction des thèmes abordés. | - Bilans individualisés des groupes effectués chaque année.<br>Points réguliers avec les familles.<br>Notes d'observations.<br>Evaluation lors de la réunion de projet de chaque jeune. |
|                                                         |                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide au développement des fonctions exécutives, favorisant les capacités d'attention, de planification, d'inhibition et d'autocontrôle, dans le but de réflexions et de prises de décision adaptées aux situations rencontrées par l'enfant.</li> <li>- Réaliser des visites à domicile et/ou à l'école, au périscolaire, à la cantine et des mises en situations écologiques en lien avec l'entourage et les divers professionnels (enseignants, AESH, animateurs...), afin de s'assurer de l'inclusion du jeune et de la mise en place efficiente des moyens de compensation.</li> </ul> | Ergothérapeute.                                     | Equipe SESSAD.<br>Famille.<br>EN.                                                             | Planning des professionnels.                                                                                                                                                            |
|                                                         | 2.1.2 – Rééducation et réadaptation fonctionnelle.                                 | Favoriser un mieux-être corporel via des techniques de relaxation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Psychomotricien.                                    |                                                                                               |                                                                                                                                                                                         |
| 1.1.1.2 – Besoins en matière de fonctions sensorielles. | 2.1.1.3- Prestations des psychologues.                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités psycho-éducatives visant à mieux connaître les émotions, à coopérer avec autrui, à supposer les états mentaux d'autrui.</li> <li>- Rencontre avec médiation visant à entraîner l'expression de sa pensée, de son ressenti, de son</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Psychologue.<br>Educatrice spécialisée.             |                                                                                               | -interactions sociales plus satisfaisantes, élargissement du cercle d'amis,                                                                                                             |

|                                        |                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                         |                                |                                                                                                                                       |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                        |                                                                                   | imaginaire (création d'histoires, modelage, dessin).                                                                                                                                                                                                                                                                         |                         |                                | invitations, ...<br>-progrès dans les productions graphiques, de récits, etc (mieux structurés, plus élaborés).                       |
|                                        | 2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui.      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Découverte de l'altérité à travers les troubles sensoriels.</li> <li>- Découverte de la façon dont on peut adapter sa communication / relation à autrui face à une personne non voyante ou sourde.</li> </ul>                                                                       | Educatrice spécialisée. | Ludothèque Studio              | Bilans individualisés annuels des groupes.<br>Evaluation lors de la réunion de projet annuelle du jeune.<br>Retours famille et jeune. |
|                                        |                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler la conscience phonologique.</li> <li>- La discrimination visuelle et l'organisation spatiale.</li> <li>- Repérage des points forts, des compétences, des entrées sensorielles les plus efficaces et les optimiser afin de compenser les difficultés repérées.</li> </ul> | Orthophoniste.          |                                |                                                                                                                                       |
|                                        |                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation et travail des fonctions sensorielles : visuelle, auditive, tactile et proprioceptif.</li> </ul>                                                                                                                                                                         | Ergothérapeute.         | Equipe SESSAD. Famille. Pairs. |                                                                                                                                       |
|                                        | 2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sollicitation des différents canaux sensoriels : visuel, tactile, kinesthésique, auditif et proprioceptif.</li> </ul>                                                                                                                                                               | Ergothérapeute.         | Equipe SESSAD. Famille. Pairs. |                                                                                                                                       |
| 1.1.1.3-Besoins en matière de douleur. | 2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les activités, mises en situation générant de la douleur, identifier la source et accompagner pour la traiter ou proposer des adaptations pour pallier à cette douleur.</li> </ul>                                                                                          | Ergothérapeute.         | Equipe SESSAD. Famille. EN.    |                                                                                                                                       |

|                                                                                 |                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                     |          |                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                 | et pour la sécurité.                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                     |          |                                                                                                                               |
|                                                                                 | 2.1.2 – Rééducation et réadaptation fonctionnelle.                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser un mieux-être corporel via des techniques de relaxation.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Psychomotricien.                                    |          |                                                                                                                               |
| 1.1.1.4-Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire. |                                                                                             | <p>Afin de rendre l'articulation plus précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail sur les praxies bucco faciales.</li> <li>- Souffle.</li> <li>- Rythme.</li> <li>- Déglutition primaire.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Orthophoniste.                                      |          | Bilans.                                                                                                                       |
| 1.1.1.8-Besoins en matière de fonctions locomotrices.                           | 2.1.2.1- Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'initiative motrice et l'aisance corporelle, dans les déplacements, favoriser l'adaptation corporelle à l'espace, renforcer le contrôle postural statique et dynamique, améliorer les coordinations dynamiques globales, canaliser la motricité en cas d'hyperactivité.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                    | Psychomotricien.                                    |          | Bilans.                                                                                                                       |
| 1.2.1.1-Besoins avec l'entretien personnel.                                     | 2.2.1.1- Accompagnements pour les actes essentiels.                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echange avec les jeunes (groupes ou en individuel) autour des gestes de vie quotidienne.</li> <li>- Mise en pratique lors des différentes activités et sorties.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Educatrice spécialisée + équipe pluridisciplinaire. | Laverie. | Bilan individualisé annuel des groupes. Points réguliers avec les familles. Evaluation lors de la réunion de projet du jeune. |
|                                                                                 |                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueillir à l'aide d'entretiens (MCRO et d'autres supports), les demandes et motivations du jeune concernant ses occupations pour élaborer undiagnostic ergothérapique.</li> <li>- Elaborer avec la personne un programme d'intervention personnalisé prenant en compte les activités signifiantes et significatives.</li> <li>- Elaborer un plan d'intervention adapté à court, moyen et long termes, en fonction des résultats des évaluations initiale et intermédiaire (référence</li> </ul> | Ergothérapeute.                                     |          | Bilans.                                                                                                                       |

|                                                                             |                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                            |                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                             |                                                                             | <p>aux habiletés citées au-dessus).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des visites à domicile et/ou à l'école, au périscolaire, à la cantine et des mises en situation écologiques en lien avec l'entourage et les divers professionnels (enseignants, AESH, animateurs...), afin de s'assurer de l'inclusion du jeune et de la mise en place efficiente des moyens de compensation.</li> <li>- Permettre à la personne, par l'entraînement et par la mise en place de compensations physiques, matérielles ou humaines, une autonomie et une indépendance à sa place/son rôle dans la société.</li> <li>- Favoriser l'engagement de la personne dans son projet d'accompagnement, et d'adaptation, par le biais de moyens de compensations personnalisés.</li> <li>- Effectuer un travail de guidance parentale pour faciliter les transferts d'acquis.</li> <li>- Conduire des actions de prévention pour limiter les situations de handicap de la personne.</li> </ul> |                                                            |                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                        |
|                                                                             |                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser une bonne intégration du schéma corporel afin d'avoir un référentiel corporel.</li> <li>- Travailler les praxies, les coordinations oculo-manuelles et bimanuelles et ajuster la régulation tonique pour obtenir un contrôle gestuel plus fluide et économique dans les activités de la vie quotidienne.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Psychomotricien.                                           |                                                                                                                     | Bilans.                                                                                                                                                                                |
| 1.2.1.2-Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui. | 2.2.1.2-Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des expérimentations pratiques pour développer les habiletés sociales, la capacité à interpeller de façon adaptée une personne inconnue (au sein du Sessad ou à l'extérieur), à donner son avis et à se positionner au sein de différents groupes.</li> <li>- Lien avec les partenaires scolaires et/ou d'insertion professionnelle (entreprises) pour faire le point sur les besoins du jeune en termes de communication.</li> <li>- Accompagner et étayer le jeune ou l'enfant dans ses capacités relationnelles (discussions, scénettes, etc).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Educatrice spécialisée<br><br>+ équipe pluridisciplinaire. | Ludothèque.<br>Studio d'enregistrement.<br>Divers partenaires en fonction des thèmes abordés (point Cyb, ANPAA...). | Bilans individualisés des groupes effectués chaque année.<br>Point auprès des familles.<br>Observations fines de l'équipe.<br>Evaluation lors de la réunion de projet de chaque jeune. |

|  |                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                         |                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pragmatisme du langage : écouter comprendre, répondre.</li> <li>- Connaissance et repérage des codes sociaux.</li> <li>- Reconnaissance et manipulation des registres de langue.</li> <li>- Manipulation des codes oraux et écrits.</li> </ul>                                                                                                              | Orthophonistes.         |                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|  | 2.3.3.6 – Accompagnement pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs, et la pair-aidance. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation au groupe d'expression.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                         |                                                           | Participation au groupe d'expression.                                                                                                                                                                                                                                                                |
|  | 2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui.                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à l'élaboration d'outils de communication centrés sur les besoins de la personne.</li> <li>- Mise en situation écologique des moyens de communication et de l'utilisation des médias (jeux de rôles, de société...) relationnels.</li> <li>- Accompagnement au choix et à l'utilisation d'outils de compensation de communication.</li> </ul> | Ergothérapeute.         |                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|  |                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement dans la recherche de stages :</li> <li>- Démarchage téléphonique, en direct ou par mail.</li> <li>- Apprentissage des codes relationnels adaptés au monde professionnel.</li> </ul>                                                                                                                                                          | Educatrice spécialisée. | Sollicitations d'entreprises et de collectivités locales. | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Lorsque le jeune trouve un stage.</li> <li>-Observations de leurs capacités en situation (démarchage téléphonique, accompagnement auprès des entreprises).</li> <li>-Point régulier avec les familles.</li> <li>-Evaluation en réunion de projet.</li> </ul> |

|                                    |                                                                    |                                                                                                                                                                                                                  |                                                                  |                                                           |                                                                                   |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
|                                    |                                                                    | - Développer la communication infra verbale (regards, mimiques, gestuelle, expression corporelle, dialogue tonico émotionnel).                                                                                   | Psychomotricité<br>En individuel en et en groupe.                |                                                           |                                                                                   |
|                                    | 2.3.4.1 – Accompagnement du lien avec les proches et le voisinage. | Guidance parentale.                                                                                                                                                                                              | Educatrice spécialisée.<br>Psychologue.                          | Familles.<br>Jeunes.                                      | -Evaluation lors de la réunion de projet de chaque jeune.                         |
|                                    |                                                                    | - Guidance parentale : Comprendre les difficultés, adapter les demandes.<br>- Lien avec les enseignants.                                                                                                         | Orthophoniste.                                                   |                                                           |                                                                                   |
| 1.2.1.3 – Besoin pour la mobilité. | 2.2.1.1 – Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne.     | - Accompagnement des jeunes dans l'accèsion à l'autonomie pour les déplacements (transports en commun, trajets domicile-collège, domicile-stage...).                                                             | Educatrice spécialisée                                           | Tarifs privilégiés auprès des partenaires SNCF ou Sqybus. | -Evaluation lors des réunions de projet.                                          |
|                                    |                                                                    | - Apprentissages en amont (lecture de carte, d'horaires, recherches sur site...).                                                                                                                                | + équipe pluridisciplinaire.                                     |                                                           | -Bilans individualisés du groupe sac ados chaque année.                           |
|                                    |                                                                    | - Expérimentations concrètes.<br>- En individuel (lorsque cela répond à un besoin spécifique : ex stage à venir).<br>- Au sein de groupes.                                                                       |                                                                  |                                                           | -point régulier avec les familles.<br>-prise de notes sur l'évolution des jeunes. |
|                                    |                                                                    | - Accompagnement des enfants et adolescents dans l'accèsion à l'autonomie de certains actes de la vie quotidienne comme faire des courses, gérer un budget, faire à manger, gérer son linge, se déplacer seul... | Educatrice spécialisée.<br>Ergothérapeute.<br>Psychomotricienne. | Commerçants et transports environnants.                   | -Evaluation lors des réunions de projet.                                          |
|                                    |                                                                    |                                                                                                                                                                                                                  |                                                                  |                                                           | -Bilans individualisés du groupe sac ados chaque année.                           |
|                                    |                                                                    |                                                                                                                                                                                                                  |                                                                  |                                                           | -point régulier avec les familles.<br>-prise de notes sur l'évolution des jeunes. |
|                                    | 2.1.2.1- Prestations des                                           | - Développer l'initiative motrice et l'aisance corporelle, dans les déplacements, favoriser l'adaptation                                                                                                         | Psychomotricien.                                                 |                                                           | Bilans.                                                                           |

|                                                                            |                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                        |                                                          |                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
|                                                                            | auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes.                | corporelle à l'espace, renforcer le contrôle postural statique et dynamique, améliorer les coordinations dynamiques globales, canaliser la motricité en cas d'hyperactivité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                        |                                                          |                                                                            |
| 1.2.1.4 – Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité. | 2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité. | Accompagnement autour des règles sociales et de gestes sécurés et étayage en situation pratique lors de déplacements (groupes, sorties découvertes métiers...).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Educatrice spécialisée +autres professionnels en fonction des groupes. | Transports en commun. Entreprises ou lieux de formation. | Transports en commun. Entreprises ou lieux de formation.                   |
|                                                                            |                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduire des actions de prévention pour permettre à la personne d'accéder à la réalisation d'activités en toute sécurité.</li> <li>- Aide au développement des fonctions exécutives, favorisant les capacités d'attention, de planification, d'inhibition et d'autocontrôle, dans le but de réflexions et de prises de décision adaptées aux situations rencontrées par l'enfant.</li> <li>- Réaliser des visites à domicile et/ou à l'école, au périscolaire, à la cantine et des mises en situations écologiques en lien avec l'entourage et les divers professionnels (enseignants, AESH, animateurs...), afin de s'assurer de l'inclusion du jeune et de la mise en place efficiente des moyens de compensation.</li> </ul> | Ergothérapeutes.                                                       |                                                          |                                                                            |
|                                                                            |                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir sur le tonus, base de la posture, du mouvement et de l'état émotionnel.</li> <li>- Favoriser un mieux-être corporel et émotionnel via des techniques de relaxation.</li> <li>- Renforcer les fonctions exécutives via l'abord corporel (attention, inhibition, planification).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Psychomotriciens.                                                      |                                                          |                                                                            |
| 1.3.1.1-Besoins pour accéder aux droits à la citoyenneté.                  | 2.3.1.1- Accompagnements à l'expression du projet personnalisé.                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Discussions régulières autour des motivations du jeune, de ses difficultés et de ses besoins afin de proposer un accompagnement au plus près de ses besoins.</li> <li>- Information en amont de la réunion de projet afin que</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Éducatrice spécialisée.                                                | Jeune. Familles.                                         | -Avis sollicité lors de la restitution du projet au jeune et à sa famille. |

|  |                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                    |                                                                                                                                                      |                                                                                                                  |
|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |                                                                                                                  | celui-ci puisse exprimer clairement ses besoins, son avis sur l'accompagnement proposé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                    |                                                                                                                                                      |                                                                                                                  |
|  |                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanges avec la famille sur leurs demandes et questionnements concernant le projet de leur enfant.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                    |                                                                                                                                                      |                                                                                                                  |
|  |                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueillir à l'aide d'entretiens (MCRO et d'autres supports), les demandes et motivations du jeune concernant ses occupations pour élaborer un diagnostic ergothérapique.</li> <li>- Elaborer avec la personne un programme d'intervention personnalisé prenant en compte les activités signifiantes et significatives.</li> <li>- Elaborer un plan d'intervention adapté à court, moyen et long termes, en fonction des résultats des évaluations initiale et intermédiaire (référence aux habiletés citées au-dessus).</li> </ul> | Ergothérapeute.                                                    |                                                                                                                                                      | CR MCRO.                                                                                                         |
|  |                                                                                                                  | Recueil des besoins et des attentes du jeune et de la famille.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Psychologue.<br>Médecin.<br>Educatrice spécialisée.                |                                                                                                                                                      | Implication du jeune et de sa famille dans la préparation du projet.                                             |
|  | 2.3.1.2- Accompagnements à l'exercice des droits et des libertés.                                                | Sensibilisation à la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant) en individuel ou en groupe.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Educatrice spécialisée.                                            |                                                                                                                                                      | Retours faits par les jeunes.                                                                                    |
|  | 2.3.3.6- Accompagnements pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe d'expression.</li> <li>• Accompagnement des jeunes volontaires dans l'exercice de leurs missions et dans la représentation de leurs pairs.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Educatrice spécialisée<br><br>+ergothérapeute<br>+ orthophonistes. | Différents partenaires en groupe d'expression (association, mairie, siège, familles).<br>Comité des fêtes : contacts/devis.<br>Structures de loisirs | -Retours faits en groupe d'expression.<br>-Evaluation de la participation lors de la réunion de projet du jeune. |

|                                                            |                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                 |                                                                                       |                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.3.2.1-Besoins pour vivre dans un logement.               | 2.3.2.1-Accompagnement pour vivre dans un logement.                          | - Orientation vers les services compétents pour l'élaboration des dossiers avec les parents.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Educatrice spécialisée.                                         | Lien avec la préfecture et le dispositif dalo.                                        | Réception des propositions.                                                                                                                                                      |
| 1.3.2.2-Besoins pour accomplir les activités domestiques.  | 2.3.2.2-Accompagnements pour accomplir les activités domestiques.            | - Accompagnement des enfants et adolescents dans l'accèsion à l'autonomie de certains actes de la vie quotidienne comme faire des courses, gérer un budget, faire à manger, gérer son linge, faire la vaisselle...<br>- Groupes thérapeutiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Educatrice spécialisée +<br>Ergothérapeute.<br>Psychomotricien. | Commerçants.<br>Locaux.                                                               | -Evaluation lors des réunions de projet.<br>-Bilans individualisés des groupes chaque année.<br>-point régulier avec les familles<br>-prise de notes sur l'évolution des jeunes. |
|                                                            |                                                                              | - Réaliser des visites à domicile et des mises en situation écologiques en lien avec l'entourage. Rééduquer et adapter les gestes de la vie quotidienne.<br>- S'assurer de la mise en place efficiente des moyens de compensation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Ergothérapeute.                                                 |                                                                                       |                                                                                                                                                                                  |
| 1.3.3.1-Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante. | 2.3.3.1-Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti. | - Accompagner le jeune à exprimer les besoins liés à la scolarité (aménagements, relations corps enseignant, relations pairs, péri scolaire...).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Educatrice spécialisée.                                         | Famille<br>Enseignants<br>Coordinateurs<br>ULIS / SEGPA<br>Référénts de scolarisation | -Evaluation de cette thématique lors des réunions de projet.                                                                                                                     |
|                                                            |                                                                              | - Participation aux ESS pour faire part aux intervenants du suivi éducatif et aider le jeune à formuler les besoins.<br>- Lien régulier avec les enseignants pour faire remonter les besoins.<br>- Pour les apprentis : accompagnement autour des modalités de l'alternance, la gestion d'un salaire, les exigences du salariat.<br>- Entretiens réguliers avec les familles (téléphonique, au SESSAD ou à domicile) pour les accompagner à formuler les besoins de leur enfant.<br>- Visites d'établissements et portes ouvertes. | Educatrice spécialisée.                                         | Lien avec les établissements.                                                         |                                                                                                                                                                                  |

|                                                               |                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                           |                                           |                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                               |                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                           |                                           |                                                                                                              |
|                                                               |                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des visites à l'école, au périscolaire, à la cantine et des mises en situation écologiques en lien avec l'entourage et les divers professionnels (enseignants, AESH, animateurs,), afin de s'assurer de l'inclusion du jeune et de la mise en place efficiente des moyens de compensation.</li> <li>- Proposer ou créer des aménagements, des adaptations du poste de travail, de positionnement, des aides techniques et des outils de compensation permettant la réalisation fonctionnelle des occupations, notamment scolaires et concernant les AVQ.</li> <li>- Effectuer un travail de guidance parentale pour faciliter les transferts d'acquis.</li> </ul> | Ergothérapeute.<br>Educatrice<br>Spécialisée.                                             |                                           |                                                                                                              |
|                                                               |                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnements psychologiques des jeunes.</li> <li>- Soutien des partenaires éducation nationale.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Psychologue.                                                                              | Enseignants.<br>Enseignants<br>référents. | Indicateurs<br>d'adaptation<br>scolaire<br>(questionnaires,<br>GevaSco, notes,<br>...).                      |
|                                                               | 2.3.3.4-<br>Accompagnements<br>pour réaliser des<br>activités de jour<br>spécialisées.    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement sur des projets individuels valorisant les jeunes en partant de leurs compétences ou demandes (médiathèque, création de manga, pâtisserie...).</li> <li>- Renforcer ou développer leurs savoir-faire et leur autonomie (actions individuelles ou groupales).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Educatrice<br>spécialisée<br><br>+Autres<br>professionnels en<br>fonction des<br>groupes. | -Médiathèque.<br>-Studio...               | -Evaluation lors<br>de la réunion de<br>projet du jeune.<br><br>-Echanges<br>réguliers avec les<br>familles. |
| 1.3.3.2-Besoins<br>en lien avec le<br>travail et<br>l'emploi. | 2.3.3.1-<br>Accompagnements<br>pour mener sa vie<br>d'élève, d'étudiant<br>ou d'apprenti. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner le jeune autour de son projet d'avenir en lien avec les enseignants et la famille.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Educatrice<br>spécialisée.<br><br>Psychologue.                                            | -Education<br>nationale.<br>-Famille.     | Evaluation du<br>projet lors des<br>ESS<br>+Réunion de<br>projet<br>+retour PPA.                             |
|                                                               |                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la compréhension des inférences ainsi que celle du langage élaboré nécessaire aux</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Orthophoniste.                                                                            | EN.                                       | Bilan.                                                                                                       |

|  |                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                    |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                        |
|--|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |                                                                  | <p>apprentissages.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration et automatisation des voies d'assemblage et d'adressage nécessaires à une lecture et une transcription fonctionnelle.</li> <li>- Compréhension des structures de la langue.</li> <li>- Morpho syntaxe et grammaire en lien avec le sens.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                    |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                        |
|  |                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement à l'orientation pendant le parcours scolaire de l'enfant à l'aide d'évaluations, de mises en situation écologiques afin de veiller à l'adéquation entre ses souhaits d'orientation et ses capacités.</li> <li>- Accompagnement du jeune et de sa famille pour assurer la continuité de l'utilisation des outils de compensation lors des changements de parcours.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Ergothérapeute.                                    | Equipe SESSAD.<br>Famille.<br>EN.                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                        |
|  | 2.3.3.2-<br>Accompagnement pour préparer sa vie professionnelle. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement du jeune autour de ses centres d'intérêt, points forts, difficultés afin de l'aider à mieux se connaître (travail sur l'estime de soi).</li> <li>- Accompagnement dans des recherches ciblées sur les métiers, organisation de rencontres avec des professionnels (projet découverte métiers).</li> <li>- Amener le jeune à devenir autonome dans ses recherches de stage.</li> <li>- Permettre au jeune d'être acteur de son projet.</li> <li>- Maintenir des échanges réguliers avec la famille, les enseignants et l'équipe du SESSAD autour du projet d'avenir du jeune.</li> <li>- Accompagnement des jeunes vers des lieux et personnes ressources en matière d'insertion professionnelle (MDPH, Mission locale, Cap Emploi, France Travail, AGEFIPH, FIPHP).</li> <li>- Selon le souhait du jeune, accompagner le jeune et sa famille vers une demande de RQTH si nécessaire (MDPH).</li> <li>- Expliquer l'intérêt de bénéficier d'une RQTH</li> <li>- Organisation de réunion d'échanges pour les familles sur l'orientation pour les jeunes (avec d'anciens usagers du SESSAD).</li> <li>- Entretiens famille – jeune (SESSAD ou VAD).</li> </ul> | <p>Educatrice spécialisée.</p> <p>Psychologue.</p> | <p>Jeune.<br/>Familles.<br/>Education nationale.<br/>La Cité des métiers.<br/>CIO.<br/>Structures Information Jeunesse (PIJ, BIJ).<br/>Entreprises.<br/>CFA.<br/>Lycées professionnels.<br/>ONISEP.</p> | <p>-Evaluation du projet d'avenir lors des réunions de projet et retour familles PPA.</p> <p>-Point régulier avec les familles.</p> <p>-Evaluation de la satisfaction du jeune dans son projet lors des réunions avec les anciens.</p> |

|                                                             |                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                            |                                                                                   |                                                     |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
|                                                             |                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à la compréhension et la rédaction des demandes externes : demandes de stage.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Orthophoniste.<br>Educatrice spécialisée.  |                                                                                   |                                                     |
|                                                             |                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de visites dans les établissements pré-professionnels.</li> <li>- Avec l'accord du jeune, réaliser des visites dans les entreprises et des mises en situation écologiques afin de s'assurer de la mise en place efficiente des moyens de compensation en lien avec les partenaires de l'emploi (France Travail, Cap emploi, Mission Locale).</li> <li>- Evaluation sur la faisabilité des stages en fonction des capacités du jeune.</li> </ul> | Ergothérapeute.<br>Educatrice spécialisée. |                                                                                   |                                                     |
|                                                             | 2.3.3.3- Accompagnements pour mener sa vie professionnelle.                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Discussions avec le jeune autour des modalités d'exercice des différents métiers / recherches d'informations / rencontres avec des professionnels.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Educatrice spécialisée.                    | Jeune.<br>ONISEP.<br>Entreprises.<br>Centres de formation. Lycées professionnels. | -Retours des jeunes une fois leur sortie du SESSAD. |
| 1.3.3.3 – Besoins transversaux en matière d'apprentissages. | 2.3.2.1 – Accompagnements pour vivre dans un logement.                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des visites à domicile et des mises en situation écologiques afin de s'assurer de la mise en place efficiente des moyens de compensation.</li> <li>- Effectuer un travail de guidance parentale pour faciliter les transferts d'acquis au domicile.</li> </ul>                                                                                                                                                                                       | Ergothérapeute.                            | Famille.<br>Equipe.                                                               |                                                     |
|                                                             | 2.3.3.1 – Accompagnement pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider l'EN à l'élaboration des dispositifs d'aménagement aux examens (Brevet des collèges) et dans le cadre de l'obligation de suivi après la sortie des jeunes: CAP, Bac Pro...</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                   | Ergothérapeute.                            |                                                                                   |                                                     |
|                                                             |                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer les capacités de la personne pour compenser ses difficultés, en considérant les limitations fonctionnelles en lien avec les limitations d'activité et les restrictions de participation dans tous les domaines d'occupation et de vie de la personne en situation de handicap : les habiletés manuelles, gestuelles et motrices, les fonctions cognitives et exécutives, les habiletés sensorielles, les habiletés graphiques.</li> </ul>             | Ergothérapeute.                            | Lien avec les CFA/Lycées professionnels.                                          |                                                     |

|  |                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                         |                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                         |
|--|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le contrôle postural pour une meilleure disponibilité corporelle et attentionnelle en classe.</li> <li>- Asseoir les bases de l'écriture au niveau perceptif / visuo-spatial, posturo-moteur et cognitif.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Psychomotricien.        | Famille.<br>Equipe.<br>EN.                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                         |
|  | 2.1.2 – Rééducation et réadaptation fonctionnelle.             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement du jeune autour de ses centres d'intérêt, points forts, difficultés afin de l'aider à mieux se connaître (travail sur l'estime de soi).</li> <li>- Accompagnement dans des recherches ciblées sur les métiers, organisation de rencontres avec des professionnels (projet découverte métiers).</li> <li>- Amener le jeune à devenir autonome dans ses recherches de stage.</li> <li>- Lui permettre d'être acteur de son projet.</li> <li>- Maintenir des échanges réguliers avec la famille, les enseignants et l'équipe du SESSAD autour du projet d'avenir du jeune.</li> <li>- Accompagnement des jeunes vers des lieux et personnes ressources en matière d'insertion professionnelle.</li> <li>- Entretiens famille – jeune (SESSAD ou VAD).</li> </ul> | Educatrice spécialisée. |                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                         |
|  | 2.3.3.2 – Accompagnement pour préparer sa vie professionnelle. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des rencontres entre jeunes actuellement suivis, avec des anciens du SESSAD Apiday/ TSLA Sud.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Educatrice spécialisée. | Jeune.<br>Familles.<br>Education nationale.<br>La Cité des métiers.<br>CIO.<br>Structures Information Jeunesse (PIJ, BIJ).<br>Entreprises.<br>CFA.<br>Lycées professionnels.<br>ONISEP. | -Evaluation du projet d'avenir lors des réunions de projet et retour familles PPA.<br>-point régulier avec les familles.<br>-Evaluation de la satisfaction du jeune dans son projet lors des réunions avec les anciens. |
|  |                                                                | Evaluer les capacités de la personne pour compenser ses difficultés, en considérant les limitations fonctionnelles en                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Ergothérapeute.         |                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                         |

|                                                                                        |                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                |                                                                                     |                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                        |                                                                                                   | lien avec les limitations d'activité et les restrictions de participation dans tous les domaines d'occupation et de vie de la personne en situation de handicap : les habiletés manuelles, gestuelles et motrices, les fonctions cognitives et exécutives, les habiletés sensorielles, les habiletés graphiques.                                                     |                                                                                |                                                                                     |                                                                                                                              |
|                                                                                        |                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à diverses activités individuelles, sorties et groupes.</li> <li>- Apprentissages en termes de motricité fine, de planification des tâches, d'organisation, d'habiletés sociales, d'expression orale, de confiance en soi, d'autonomie...</li> </ul>                                                          | Educatrice spécialisée.<br><br>+autres professionnels en fonction des groupes. | Famille.<br>Equipe.<br>EN.                                                          |                                                                                                                              |
|                                                                                        | 2.3.3.4 – Accompagnement pour réaliser des activités de jour spécialisées.                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens familiaux en présence de l'enfant.</li> <li>- Café des parents.</li> <li>- Entretiens parents.</li> <li>- Groupes ados sur la vie affective.</li> </ul>                                                                                                                                                          | Psychologue.                                                                   | Studio.<br>Médiathèque.<br>Transports en commun.<br>Commerçants environnants<br>... | -Evaluation lors de la réunion de projet et retour familles PPA.<br>-Bilans individualisés annuels des groupes.              |
| 1.3.3.4 – Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle. | 2.1.3 – Prestation des psychologues.                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Guidance parentale (entretiens au SESSAD, VAD).</li> <li>- Accompagnement dans l'apprentissage de certains savoirs être (à domicile ou en groupe) permettant un équilibre familial.</li> <li>- Echanges en groupe ou en individuel autour de la vie affective.</li> <li>- Soutien aux fratries : groupe fratrie.</li> </ul> | Educatrice spécialisée.<br>Psychologue pour guidance parentale.                | CMP. CMPP.<br>Psychologues libéraux. Planning familial, ...(sans convention).       | -indicateurs d'amélioration des liens parents enfants (questionnaires de satisfaction et indices informels).                 |
|                                                                                        | 2.3.3.5- Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à la parentalité par le biais de : Visites à domicile /café des parents/entretiens au service.</li> <li>- Veille à l'équilibre familial, mission de protection de l'enfance force de proposition en cas de difficultés.</li> </ul>                                                                                  | Educatrice spécialisée.                                                        | Relais si besoin avec :<br>CMPP.<br>ASE.<br>Centres de Planning familial.           | -Evaluation lors de la réunion de projet du jeune + retour PPA famille.<br>-Points réguliers en réunion.<br>-Pour situations |

|                                                    |                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                           |                                                                                                                                                                  |                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                    |                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                           |                                                                                                                                                                  | complexes :<br>cellule de<br>prévention.                                                                              |
|                                                    |                                                                                                                 | - Favoriser un mieux-être corporel et émotionnel via des techniques de relaxation.                                                                                                                                                             | Psychomotricien.                                                          | Proposition de rdv avec l'éducatrice et/ou le psychologue et/ou rééducateur. Lien avec les secteurs d'action sociale, la cellule des informations préoccupantes. |                                                                                                                       |
|                                                    |                                                                                                                 | Evaluation des réseaux informels de l'enfant (observations dans la cour de récréation, échanges avec les enseignants, AESH, animateurs, entretiens avec les parents et l'enfant lui-même).                                                     | ES.<br>Equipe.                                                            | Différents partenaires en groupe d'expression (association, mairie, siège, familles). Comité des fêtes : contacts/devis. structures de loisirs.                  | -Retours faits en groupe d'expression.<br>-Evaluation de la participation lors de la réunion de projet du jeune.      |
| 1.3.3.5-Besoins pour apprendre à être pair-aidant. | 2.3.3.6-Accompagnements pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance. | - Accompagnement sur des projets individuels valorisant les jeunes en partant de leurs compétences ou demandes (médiathèque, groupe pâtisserie...).<br>- Renforcer leurs compétences sociales à travers les échanges et l'étayage de l'adulte. | Educatrice spécialisée<br>+Autres professionnels en fonction des groupes. | Centres d'animation. Espaces de loisirs. enseignants, ...(sans convention).                                                                                      | Sociogramme. Observations. Eléments objectifs (invitations aux anniversaires, copains qui viennent à la maison, ...). |
| 1.3.4.1- Besoins pour participer la                | 2.1.1.3- Prestations des psychologues.                                                                          | - Accompagnement du jeune pour découvrir les structures jeunesse, médiathèques et maisons de quartier.                                                                                                                                         | Educatrice spécialisée.                                                   | -Médiathèque<br>-Studio...                                                                                                                                       | -Evaluation lors de la réunion de projet du jeune.                                                                    |

|              |                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                       |                                                                                                                                          |                                                                                            |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| vie sociale. |                                                                            | - Guidance parentale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                       |                                                                                                                                          | -Echanges réguliers avec les familles.                                                     |
|              | 2.3.3.4- Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées. | - Perception et reconnaissance des codes non verbaux :<br>- Indices émotionnels, mimiques.<br>- Distance de communication.                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Orthophoniste.                                        | -Structures jeunesse.<br>-Médiathèque.<br>-Maison de quartier.                                                                           | -Retour du jeune et des familles.<br>- Réinvestissement de ces lieux par le jeune ou pas.  |
|              | 2.3.4.1- Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage.         | - Créer un outil de Communication Alternative Améliorée adaptée aux capacités de la personne.<br>- Concevoir des documents adaptés aux capacités de la personne et de ses proches.<br>- Mener des actions de sensibilisation des situations de handicap auprès de ses pairs et des partenaires.<br>- Travailler les habiletés sociales pour favoriser son intégration dans la société auprès de ses pairs dans son environnement. | Ergothérapeute.                                       |                                                                                                                                          |                                                                                            |
|              |                                                                            | - Accompagnement du jeune et des familles dans les démarches d'inscription aux loisirs<br>- -Accompagnement dans la découverte des structures jeunesse, médiathèque, ouverture sur le quartier.<br>- -Accompagnement dans la rencontre des personnes et lieux ressources en matière d'orientation et de formalités liées à l'insertion professionnelle (BIJ, CIO, Cité des Métiers).                                              | Educatrice spécialisée.                               | Equipe SESSAD. Famille.                                                                                                                  |                                                                                            |
|              |                                                                            | - Guidance et conseil sur activités extérieures susceptibles d'être les plus en adéquation avec les difficultés rencontrées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Orthophoniste.<br>Psychomotricien.<br>Ergothérapeute. | Services sport.<br>Culture et jeunesse des mairies.<br>Associations sportives ou artistiques.<br>Médiathèques.<br>Structures Information | -Evaluation dans le réinvestissement du jeune ou pas de ces activités, lieux ou personnes. |

|  |                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                   |                                                                                            |  |
|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|  |                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                   | Jeunesse (BIJ, PIJ).<br>Centres<br>d'Orientation et<br>d'Information.<br>Cité des Métiers. |  |
|  | 2.3.4.2-<br>Accompagnements<br>pour la<br>participation aux<br>activités sociales<br>et de loisirs. | - Accompagner des jeunes adolescents dans les bus.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Educatrice<br>spécialisée.                                                                                        | Réseau social et<br>associatif local.<br>Familles.                                         |  |
|  |                                                                                                     | - Créer un outil de Communication Alternative Améliorée adapté aux capacités de la personne.<br>- Concevoir des documents adaptés aux capacités de la personne et de ses proches.<br>- Mener des actions de sensibilisation des situations de handicap auprès de ses pairs et des partenaires.<br>- Travailler les habiletés sociales pour favoriser son intégration dans la société auprès de ses pairs dans son environnement.<br>- Réaliser des visites à domicile et/ou sur les lieux extérieurs ou de loisir et observer des mises en situation écologiques en lien avec l'entourage, afin de s'assurer de l'inclusion du jeune dans sa participation sociale.<br>- Travail autour de la réhabilitation psycho-sociale et l'insertion socio-professionnelle des personnes. | Ergothérapeute.<br><br>Orthophoniste.                                                                             |                                                                                            |  |
|  |                                                                                                     | - Lien avec les clubs pour adapter les exigences sportives en adéquation avec les possibilités du jeune.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Psychomotricien.<br>Ergothérapeute.<br>Educatrice<br>spécialisée.                                                 | Equipe SESSAD.<br>Famille.<br>Education<br>Nationale.                                      |  |
|  |                                                                                                     | - Accompagnement des jeunes dans l'accession à l'autonomie pour les déplacements (transports en commun, trajets domicile-collège, domicile-stage...).<br>- Apprentissages en amont (lecture de carte, d'horaires, recherches sur site...).<br>- Expérimentations concrètes.<br>- Accompagnement en individuel (lorsque cela répond à un besoin spécifique : ex stage à venir) ou au sein de groupes thérapeutiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Educatrice<br>spécialisée.<br><br>Séance 4 mains :<br>Avec<br>l'ergothérapeute.<br><br>Groupes<br>thérapeutiques. |                                                                                            |  |

|                                                              |                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                  |                                                             |                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                              |                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à la lecture et la compréhension de plans, orientation spatiale et temporelle.</li> <li>- Repérage et compréhension des pictogrammes et logos.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Orthophoniste.                                                   | Tarifs privilégiés auprès des partenaires SNCF ou Sqybus.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Evaluation lors des réunions de projet.</li> <li>-Bilans individualisés des groupes.</li> <li>-point régulier avec les familles.</li> <li>-prise de notes sur l'évolution des jeunes.</li> </ul> |
| 1.3.4.2-Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport. | 2.3.4.3-Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement dans les transports pour autonomiser les déplacements des jeunes adolescents, en fonction des besoins et des capacités. Ce travail s'effectue par des mises en situations écologiques, en groupe ou en individuel.</li> <li>- Conduire des actions de prévention pour limiter les situations de handicap de la personne.</li> <li>- Évaluer et tester les applications, les plus pertinentes à mettre en place pour la personne.</li> <li>- Apprentissage d'utilisation d'applications pour permettre des déplacements autonomes et indépendants.</li> <li>- Apprentissage et guidance dans le choix et l'utilisation des moyens de transports et l'utilisation des bornes pour acheter son moyen de transport.</li> </ul> | Ergothérapeute.                                                  |                                                             |                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                                              |                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la latéralisation, l'orientation et la structuration spatio-temporelles.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Psychomotricien.                                                 | Equipe. Famille.                                            |                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                                              |                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation vers les Pôles Autonomie Territoriaux (PAT) pour la constitution des dossiers avec les parents.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Educatrice spécialisée.                                          |                                                             |                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                                              |                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les adolescents : Séance sur la gestion d'un budget en groupe thérapeutique.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Educatrice spécialisée.<br>Psychomotricienne.<br>Ergothérapeute. | Lien avec les PAT/CPAM /secteurs d'action sociale/CCAS/CAF. |                                                                                                                                                                                                                                          |
| 1.3.5.1-Besoins                                              | 2.3.5.1-Accompagnements                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les parents dans la constitution des dossiers de la MDPH</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Educatrice spécialisée.                                          |                                                             | Evaluation lors de la réunion de                                                                                                                                                                                                         |

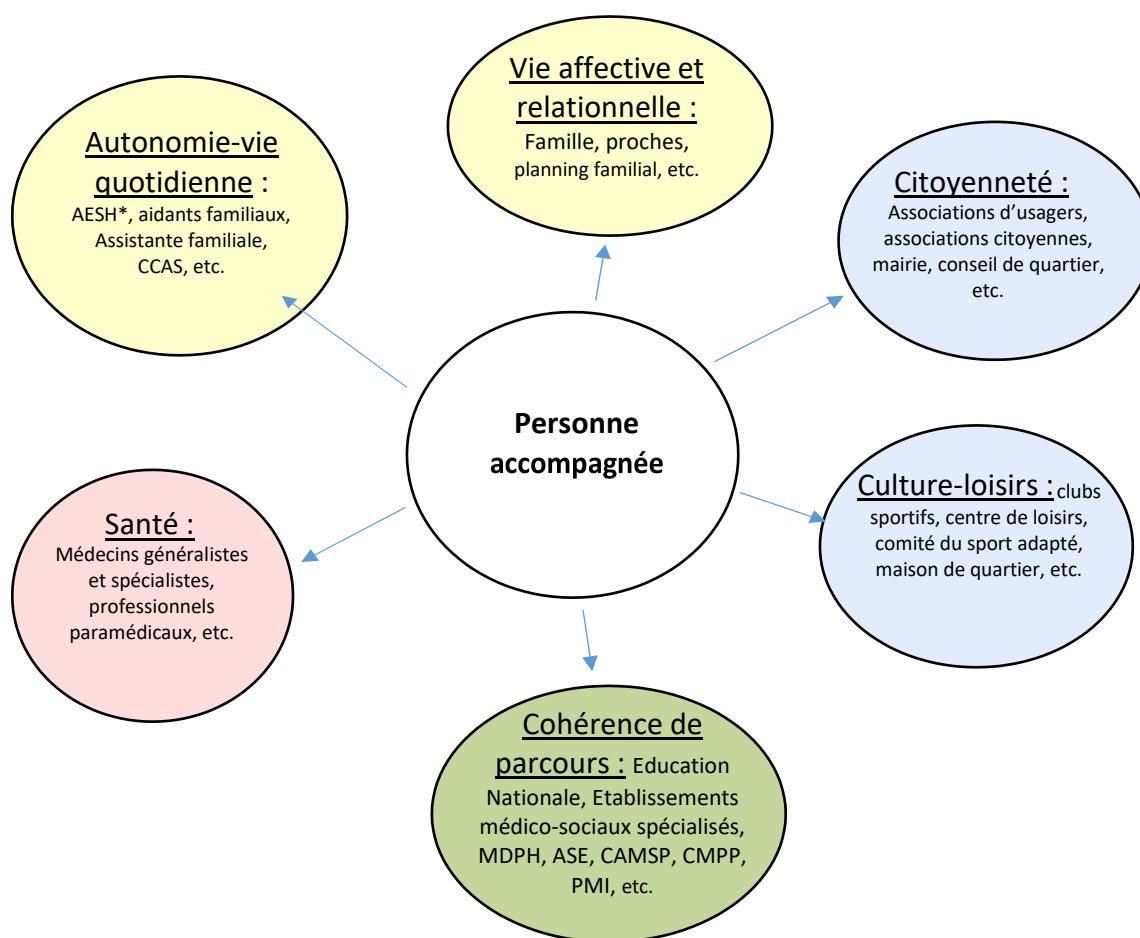
|                                                          |                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                 |                                                 |                       |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------------------------|-----------------------|
| en matière de ressources et d'autosuffisance économique. | pour l'ouverture des droits.                                                             | Orienter les parents vers des partenaires susceptibles de les aider.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                 |                                                 | projet et retour PPA. |
|                                                          | 2.3.5.2- Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manipulation et apprentissage de l'utilisation de la monnaie, la gestion d'un budget, la compréhension de l'organisation dépen-sière au sein du foyer familial par des jeux de rôles et des mises en situation écologiques.</li> <li>- Permettre à la personne, par l'entraînement et par la mise en place de compensations physiques, matérielles ou humaines, une autonomie et une indépendance à sa place/son rôle dans la société.</li> <li>- Favoriser l'engagement de la personne dans son projet d'accompagnement, et d'adaptation, par le biais de moyens de compensations personnalisés (comme la calculatrice, le téléphone, des applications)</li> <li>- Effectuer un travail de guidance parentale pour faciliter les transferts d'acquis. (Défis à réaliser au quotidien).</li> <li>- Créer et tenir un groupe à visée thérapeutique dans le but d'améliorer les capacités de la personne, dans un contexte social (projets transversaux avec les autres services du pôle).</li> </ul> | Ergothérapeute. | Equipe.<br>Famille.<br>Autres services du pôle. |                       |
|                                                          |                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                 |                                                 |                       |

## 5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE

Les professionnels du service cultivent le travail en réseau et incluent également dans leurs actions les partenaires. Cette posture est indispensable pour permettre un accompagnement global et la meilleure inclusion dans le tissu social.

Ainsi, afin de remplir leurs missions et de répondre aux besoins des jeunes, des partenariats incontournables sont mis en place dans différents domaines :

- Scolaire et extra-scolaire : Education Nationale, communes, Centres de loisirs...
- Santé : CAMSP<sup>9</sup>, CMP<sup>10</sup>, Centres de référence, Centres hospitaliers, Médecins spécialistes...
- Loisirs et sportifs : Clubs sportifs, Base de loisirs, etc...
- Orientation : lycées, Bureaux d'Information Jeunesse, Centre d'Information et d'Orientation, EREA Montgeron, Institut Baguer...
- Insertion professionnelle : France Travail, AGEFIPH, FIPHP, dispositif Atouts Pour tous, entreprises...



## 6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET DE SERVICE

Le projet de service, selon la loi 2002-2, est actualisé tous les 5 ans afin d'être au plus près des évolutions du public accompagné.

<sup>9</sup> CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce

<sup>10</sup> CMP : Centre Médico-Psychologique

Le service, à l'image de l'Association APAJH Yvelines, intègre dans sa pratique quotidienne ,la démarche d'amélioration continue , notamment par le biais de temps de réflexion et questionnement en équipe. Dans le cadre de l'Evaluation de la Qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la Haute Autorité de Santé, une auto-évaluation quinquennale permet de réévaluer les missions et les prestations proposées. Un suivi qualité est assuré semestriellement par la Directrice Qualité et prévention de l'Association. Un questionnaire de satisfaction est remis annuellement aux familles qui le remplissent avec leur enfant selon son âge, afin de recueillir leurs attentes et propositions pour un meilleur accompagnement.

# 3ème Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

---

## 1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION

Les modalités d'admission font l'objet de procédures écrites connues par tous les professionnels du service. Le Service est réservé aux assurés sociaux immatriculés dans une Caisse d'Assurance Maladie, mais également aux bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat. Sollicitée par la famille, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées des Yvelines (CDAPH), instance compétente au sein de la MDPH 78 pour les décisions d'attributions des prestations, notifie l'orientation vers le SESSAD.

### **L'Admission (voir annexe 1)**

#### **A réception de la notification :**

1. Le dossier reçu de la CDAPH est enregistré administrativement par la secrétaire/chef de service, dans un tableau de bord tenu par date de notification. Toutes les demandes sont également recensées sur le site internet Via Trajectoire.
2. Si aucune place n'est disponible, un contact téléphonique est pris par la chef de service afin d'informer de la réception de la demande et de l'inscription sur la liste d'attente. Sur la plateforme Via Trajectoire, la demande est enregistrée comme réceptionnée et contact effectué. Le livret d'accueil, avec le Règlement de Fonctionnement, la charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie, les 10 Droits de l'enfant et le Document lié au Traitement et Protection des Données Personnelles sont envoyés à la famille par voie électronique préférentiellement, ou postale si elle le demande. Le service peut communiquer, si cela s'avère nécessaire, des coordonnées de professionnels libéraux (pour un suivi ou des bilans complémentaires) en attendant une possible admission.

#### **De l'admission au premier projet personnalisé d'accompagnement**

1. Lorsqu'une place est disponible, le service prend contact avec la famille pour proposer une rencontre au SESSAD. Une fiche de renseignements administratifs est envoyée afin que la famille nous la rapporte complétée.
2. Lors du RDV, les différentes étapes avec la famille et le jeune sont :
  - Un premier entretien avec la chef de service, pour présenter le service et recueillir les besoins et attentes de l'enfant et ses parents.
  - Une visite du service afin que le jeune et sa famille aient une représentation plus précise des prestations qui pourront être proposées dans le cadre des accompagnements et en relation avec les besoins et attentes.
  - Une consultation médicale avec le médecin du SESSAD qui réalise une anamnèse. A l'issue de la consultation, le médecin rédige un compte-rendu indiquant les besoins de prise en charge que le chef de service présente en équipe dans le respect du secret partagé.
3. L'admission n'est pas possible pour les raisons suivantes :
  - Choix du jeune / de ses proches ;
  - Raisons médicales avancées par le médecin du service et appuyées, par des bilans, si

nécessaire.

Dans ce cas, un courrier de confirmation est co-signé par la famille et le service, avec indication sur Via Trajectoire.

4. Si le service est en adéquation avec les besoins du jeune, après un délai de réflexion pour l'enfant et sa famille, un rendez-vous leur est proposé afin de signer le DIPEC (Document Individuel de Prise en Charge).

A la confirmation du RDV, la secrétaire envoie par mail les documents suivants :

-  Le Projet associatif et une possible adhésion à l'association.
-  Le Projet de service.
-  La désignation de la personne qualifiée sur le département,
-  Le document sur le traitement et protection des données personnelles que la famille devra rapporter signé.
-  La charte associative de Bientraitance.

À la suite de ce rendez-vous, la secrétaire envoie à la famille différents documents à remplir et à retourner au service : la fiche sanitaire, les autorisations parentales, le Droit à l'image, les dates importantes du service pour l'année en cours ainsi que les coordonnées des professionnels. Il peut également être demandé à la famille de nous faire parvenir le PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

5. L'équipe se réunit pour la lecture pluridisciplinaire du dossier (médical, parcours scolaire...) afin de prendre connaissance de la situation globale. Des examens médicaux peuvent être demandés à la famille ainsi que des bilans complémentaires réalisés par les professionnels du service en vue d'affiner le diagnostic et la compréhension de la situation.
6. Les 1ères étapes de la prise en charge au SESSAD sont :
  - Un entretien avec le psychologue portant sur l'environnement familial.
  - Une visite à domicile de l'éducatrice spécialisée afin de cibler plus précisément les besoins et de recueillir des informations éducatives dans le contexte du domicile. Dans ce cadre, divers outils d'évaluation peuvent être mobilisés,
  - Des bilans complémentaires par les professionnels du SESSAD sont programmés.
  - Un contact est pris avec l'établissement scolaire du jeune.
7. Le premier PPA est élaboré par l'équipe interdisciplinaire en associant le jeune et sa famille au plus tard six mois après l'admission. Ce projet vise à établir un plan d'actions en priorisant les objectifs de soins et d'accompagnement. Il est co-signé par les représentants légaux de l'enfant/jeune, l'enfant/jeune et la direction du SESSAD.

La direction ou la chef de service peut être sollicitée par des familles sans notification de la MDPH. Une visite du service peut être organisée si ces familles le souhaitent, leur permettant ainsi d'obtenir des réponses à leurs interrogations quant aux accompagnements proposés.

## 2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS

Pour chaque enfant, est proposé un « **Projet Personnalisé d'Accompagnement** » (PPA) qui s'organise autour d'un projet global. Ce projet prend également en compte les interventions des différents partenaires. Il permet de mettre en place des moyens spécifiques qui entrent dans les missions du service et visent à accompagner le plus loin possible l'enfant dans son autonomie quotidienne et sociale ainsi que dans son parcours scolaire et professionnel. Le PPA est révisé à minima annuellement avec l'élaboration et la signature d'avenants au DIPEC. Il est complété selon les besoins du jeune identifiés, et travaillés successivement avec les professionnels compétents. C'est le médecin et le chef de service qui coordonnent les interventions et les actions menées par les différents professionnels de l'équipe.

De ce projet découlent :

- Un suivi médical assuré par le médecin du SESSAD, en lien avec les médecins spécialistes hospitaliers et l'équipe qui prend en compte les répercussions du handicap de l'enfant sur les acquisitions scolaires et son développement global.
- Un suivi et une rééducation dans les domaines suivants :
  - o Ergothérapie,
  - o Psychomotricité,
  - o Orthophonie.
  - o Un accompagnement éducatif autour de la question du handicap et des projets qui en découlent par un éducateur spécialisé.
- Un accompagnement de l'enfant et de ses parents sur le plan psychologique réalisé en partenariat avec les CMPI ou CMPP.

L'accompagnement d'un jeune au sein du service n'induit pas nécessairement un accompagnement hebdomadaire par tous les professionnels. L'organisation des accompagnements est effectuée en fonction des besoins propres à chaque enfant et sur un rythme variable. Des accompagnements en groupe thérapeutique et/ou éducatif sont proposés au jeune et sa famille. Ces groupes font partie intégrante de la prise en charge par le service et peuvent se réaliser dans les locaux du SESSAD ou en extérieur.

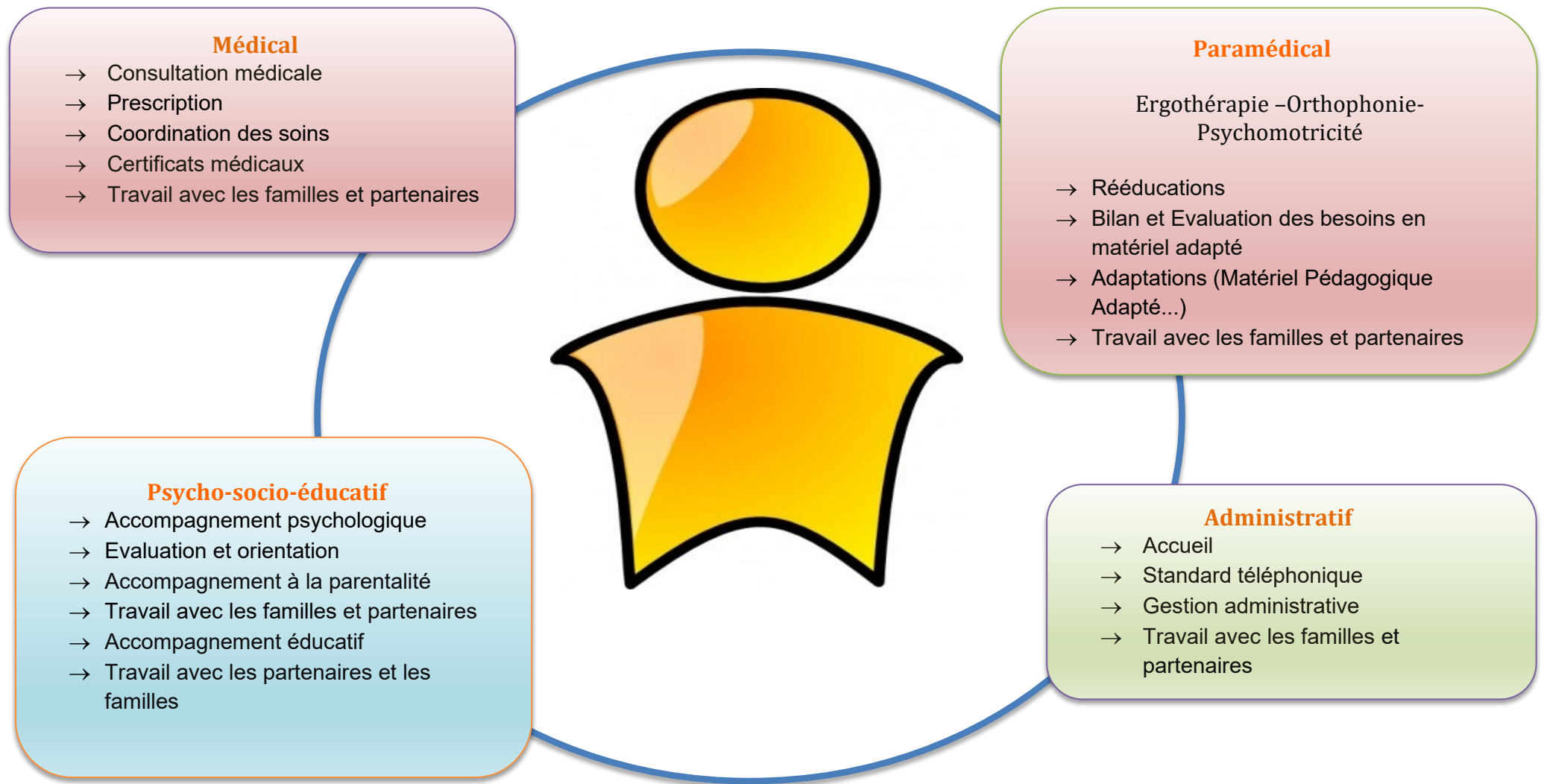
Un accompagnement des familles est également proposé. En effet, l'aide aux aidants fait partie des missions du SESSAD. Pour ce faire, sont proposées des réunions à thème et un soutien régulier auprès des familles. Les familles ont parfois besoin d'un étayage plus important, l'équipe peut être alors amenée à proposer aide et conseil, soutien ou visite à domicile. L'alliance se met en place grâce à la volonté de transparence de l'équipe dans ces échanges, dans une recherche permanente du dialogue et d'implication des familles. Les professionnels prêtent attention à ne partager que les données nécessaires à un accompagnement de qualité.

Le chef de service est garant du projet du jeune.

En amont de la réunion de projet, une consultation avec le médecin du SESSAD est organisée par la secrétaire. Et le psychologue ou la chef de service prend contact avec la famille. En parallèle l'éducatrice spécialisée échange avec le jeune, afin de recueillir ses besoins et attentes. Ce projet est co-construit avec la famille et le jeune et réévalué à tout le moins, annuellement. L'adhésion à ce projet par la famille ainsi que par l'enfant en fonction de son âge et de sa maturité, sont indispensables.

Le dossier du jeune est instruit dans un logiciel de Dossier Unique Informatisé avec des accès sécurisés et spécifiques à chaque métier.

Le jeune et ses responsables légaux peuvent, après avoir fait une demande écrite à la direction, être autorisés à consulter le dossier sur place et accompagnés par un professionnel.



### **3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT**

Des priorités sont définies dans les interventions selon les besoins de l'enfant, son emploi du temps, sa présence à l'école et sa fatigabilité.

L'équipe recherche l'adhésion de l'enfant et de sa famille, prend en compte ses éventuels refus (actifs ou passifs), sa possible lassitude ou son manque d'investissement. Dans ce cas, elle aménage les soins en conséquence. Néanmoins, certains soins prescrits par le médecin du service constituent une obligation à laquelle le jeune et sa famille doivent adhérer. En cas de frein, les professionnels mettent tout en œuvre pour convaincre le jeune et sa famille de l'importance de ces soins pour les progrès attendus.

Les interventions et prises en charge peuvent avoir lieu au SESSAD, à l'école, au domicile ou tout autre lieu de vie de l'enfant (cantine, temps périscolaires, ...). Elles peuvent être individuelles ou en groupe.

Les axes de travail et objectifs peuvent être communs, ce qui peut amener plusieurs rééducateurs à animer un même groupe afin de travailler par exemple, le langage, les apprentissages, la socialisation et la confiance en soi pour plusieurs enfants

Le service propose également des temps de sorties en groupe dans un contexte plus ludique sur certains congés scolaires.

Certains rééducateurs peuvent être amenés, si nécessaire, à accompagner l'enfant et sa famille en consultation extérieure, hospitalière ou autre. Cela afin :

- D'améliorer le suivi de l'enfant par un partage des informations entre les différents professionnels,
- D'approfondir la connaissance et la compréhension de la pathologie de l'enfant,
- D'accompagner les parents dans ces moments qui peuvent être sources d'émotion, reprendre avec eux si nécessaire, à distance de la consultation, les informations techniques et médicales,
- Aider les familles, si nécessaire, à mieux comprendre les orientations et les choix thérapeutiques qui s'offrent à eux.

Des temps de sensibilisation peuvent également avoir lieu en classe, à la demande de la famille, de l'enfant ou de l'école (en accord avec la famille) afin d'expliquer aux camarades de classe ce qu'est le handicap. Cette intervention favorise les échanges entre les enfants et peut contribuer à une meilleure compréhension du handicap et de ses conséquences, à des relations plus faciles et à une meilleure inclusion.

### **4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT (voir annexe 2)**

Plusieurs situations peuvent motiver l'arrêt du suivi par le service :

- L'orientation vers un autre établissement ou service s'avère nécessaire. Dans ce cas, le SESSAD propose d'accompagner la famille dans ce projet.
- Le déménagement de la famille.
- Une diminution des besoins rééducatifs constatés par les professionnels et le médecin du SESSAD.
- Un désaccord important apparaît entre la famille et le service concernant les prestations ou le cadre dans lequel elles sont délivrées.
- La demande de la famille.

À la suite d'un point fait en équipe, un rendez-vous avec la Direction est proposé à la famille pour faire un bilan concernant le parcours de l'enfant et formaliser la sortie. Quel que soit le motif de la sortie de l'enfant du service, l'accord de la famille est toujours recherché.

Une fiche de sortie est signée par les parents et transmise à la MDPH le plus rapidement possible. Le logiciel Via Trajectoire de la MDPH est instruit en temps réel.

Parallèlement, le SESSAD informe La Caisse d'Assurance Maladie de la date effective de la sortie de l'enfant via un tableau trimestriel entrées/sorties.

L'éducatrice spécialisée ou la cheffe de service garde un lien téléphonique avec le jeune (et ses proches) durant les trois années qui suivent sa sortie pour tout renseignement et aide. Après la sortie de l'enfant et dans certaines situations complexes, les professionnels selon leur disponibilité, peuvent intervenir auprès d'un

partenaire pour une sensibilisation.

## **5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES**

En application de l'article 10 de la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 et de l'article L.311-6 du CASF, le SESSAD propose en termes d'expression et de participation des usagers et leurs responsables légaux (structure d'accompagnement d'enfants de moins de 11 ans) la forme d'un groupe d'expression réunissant des représentants de parents, l'Association et des professionnels. La direction organise deux à trois groupes d'expression par an. Cette instance permet de recueillir l'avis des participants et de faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement du service : organisation interne, vie quotidienne, activités, animation socioculturelle, services thérapeutiques, projets de travaux et d'équipements, budget alloué par les autorités de tarification, affectation des locaux collectifs et leur entretien...

L'équipe du SESSAD Françoise Jaillard s'attache à entretenir des relations de confiance avec l'entourage des jeunes accueillis. Ce travail avec les familles nécessite la clarté sur les missions et les compétences de chacun. Le règlement de fonctionnement et le DIPEC<sup>11</sup> précisent les rapports entre les familles et le service. Ces documents réglementaires engagent les deux parties dès l'admission.

Un temps de rencontre individualisé entre le jeune, ses proches et les professionnels est organisé tous les ans au premier trimestre (« rencontre parents – professionnels »). Une réunion de rentrée se déroule annuellement et permet des échanges individuels en octobre. D'autres rencontres ont lieu selon la nécessité ou la demande. Des temps festifs sont proposés en fin d'année afin de favoriser les échanges et la pair-aidance. Les Groupes Fratrie trimestriels et animés par la psychologue et l'éducatrice spécialisée sont proposés.

Une enquête annuelle est diffusée à l'ensemble des familles afin d'évaluer leur satisfaction et de prendre en compte leurs remarques, avis et suggestions. L'amélioration continue de la qualité des accompagnements est recherchée dans cette démarche.

L'APAJH Yvelines met également à disposition sur son site internet des informations plus généraliste sur les droits des personnes et leurs aidants.

En cas de désaccord entre la famille et le service, la famille est informée qu'elle peut avoir recours à une médiation interne à l'Association mais aussi, si cela s'avère nécessaire, à la personne qualifiée du département dans le collège des Personnes handicapées (arrêté ARS<sup>12</sup>, décret d'application du 14 novembre 2003 n°2003-1094 affiché à l'entrée du service) afin d'engager une médiation et une conciliation du litige.

## **6. LA GARANTIE DES DROITS**

Les jeunes ainsi que leurs parents ou représentants légaux sont systématiquement associés au PPA et ses actualisations. Une consultation médicale est organisée avant la révision du projet ainsi qu'un rendez-vous avec l'éducatrice spécialisée du service : les jeunes et leurs familles y expriment leurs besoins, demandes, difficultés et suggestions.

Un registre de recueils d'événements indésirables est tenu, et un classeur « Suggestions – Réclamations et plaintes » est à disposition de tous les acteurs dans la salle d'attente du service.

Le règlement de fonctionnement réactualisé en juin 2023 est revu régulièrement en fonction de la réglementation en vigueur. Il est diffusé aux enfants, familles et professionnels du service. Il est également affiché dans le service et disponible sur le site Internet de l'Association.

---

<sup>11</sup> Document Individuel de Prise En Charge

<sup>12</sup> Agence Régionales de Santé

Les professionnels sont sensibilisés aux droits des personnes accueillies par le biais de formations ou groupes de travail, la participation aux Conférences APAJH Yvelines, la possibilité de saisine de l'instance de Bienveillance associative et de rappels réguliers aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'HAS.

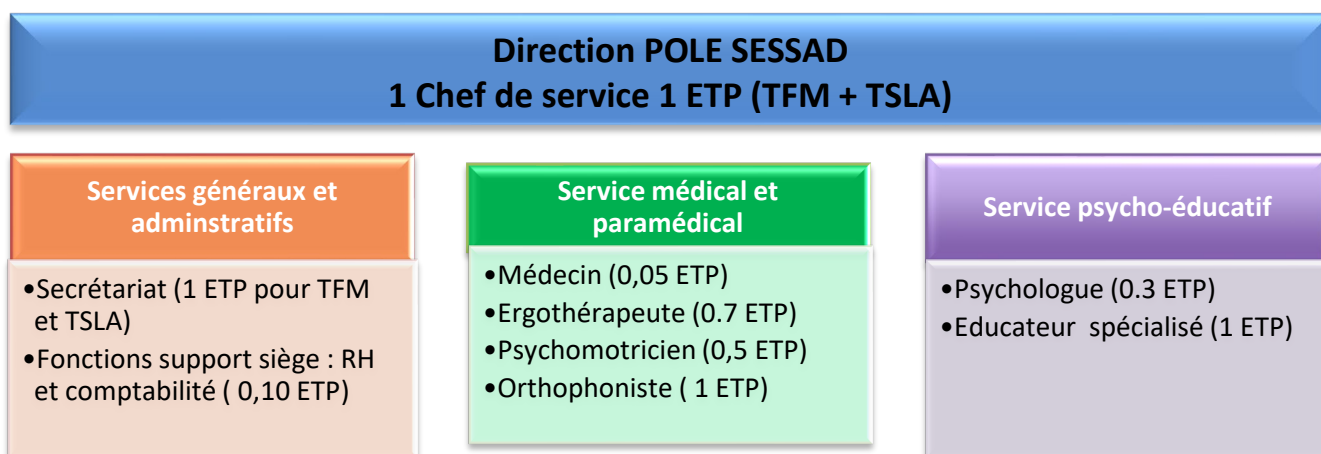
## 4ème Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT



### 1. LES RESSOURCES HUMAINES

#### 1.1 Structure humaine et organisationnelle

##### 1.1.1 Organigramme



##### 1.1.2 Tableau fonctionnel des services

| POSTE            | Missions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DIRECTION</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Directrice       | La directrice du Pôle SESSAD (poste ventilé sur les SESSAD) veille à l'efficacité du projet de service dans le respect de la commande publique et du projet associatif.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Chef de Service  | La chef de service manage et coordonne le personnel qu'elle a sous sa responsabilité. Elle participe à la conception, à la mise en œuvre et au développement des actions éducatives, sociales, pédagogiques et thérapeutiques des personnes accompagnées. Dans le cadre du projet de service, elle s'assure de la mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement. Elle rend compte régulièrement à la directrice et collabore sur les projets institutionnels et associatifs, en lien avec la démarche qualité, la gestion et la prévention des risques ainsi que l'animation du partenariat. Elle est force de proposition dans la vie et le développement du service. |

| <b>ADMINISTRATIF</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Secrétaire           | La secrétaire assiste la direction et la CDS dans les tâches administratives, et gère l'accueil téléphonique et physique des enfants/jeunes et leurs familles. Elle effectue le lien entre les professionnels, la direction, la CDS et les différents partenaires du service (siège, écoles, familles, interprètes, taxis, MDPH, CPAM, etc).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>PARA-MEDICAL</b>  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Orthophoniste        | <p>L'orthophoniste intervient sur prescription médicale afin de favoriser la communication. Cette dernière englobe toutes les fonctions associées à la compréhension et l'expression du langage oral et écrit, et l'accès aux apprentissages, en adaptant les moyens selon les possibilités et les besoins de chacun.</p> <p>Les missions de l'orthophoniste consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La passation et rédaction des bilans d'évaluation ;</li> <li>- Développer les praxies bucco-faciales dans le but d'améliorer l'articulation orale, la voix et la diction et aussi de développer l'expressivité du visage ;</li> <li>- Développer le langage oral sur les deux versants compréhension et expression ;</li> <li>- Permettre l'entrée dans le langage écrit (lecture, compréhension, transcription) en améliorant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La conscience phonologique</li> <li>• La discrimination visuelle et l'organisation spatiale des lettres dans les mots</li> <li>• L'amélioration et l'automatisation des voies d'assemblage et d'adressage nécessaires à une lecture et une transcription fonctionnelle</li> <li>• La compréhension pour rendre la lecture fonctionnelle</li> </ul> </li> <li>- Stimuler les capacités attentionnelles</li> <li>- Développer les structures logiques nécessaires à la compréhension des liens logiques et à l'apprentissage de la numération, du sens des opérations et à la compréhension et résolution de problèmes.</li> </ul> |
| Psychomotricien(ne)  | <p>Le psychomotricien considère l'enfant dans sa globalité en tenant compte de son développement moteur, cognitif et psycho-affectif.</p> <p>Il est amené à réaliser un bilan psychomoteur pour déterminer les compétences et les besoins de l'enfant.</p> <p>Le psychomotricien cherche à agir sur les désordres psychomoteurs liés aux troubles des apprentissages, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser une bonne intégration du schéma corporel pour avoir un référentiel corporel, base des représentations spatiales</li> <li>- Améliorer la latéralisation, l'orientation et la structuration spatio-temporelles</li> <li>- Renforcer le contrôle postural pour une plus grande disponibilité corporelle et attentionnelle en classe ;</li> <li>- Solliciter l'initiative motrice, les coordinations dynamiques globales et plus fines, les coordinations oculo-manuelles et bi manuelles pour développer l'aisance corporelle et obtenir un contrôle gestuel plus fluide et économique ;</li> <li>- Asseoir les bases de l'écriture au niveau perceptif / visuo-spatial, posturo-moteur et cognitif ;</li> <li>- Renforcer les fonctions exécutives via l'abord corporel (attention, inhibition, planification) ;</li> <li>- Développer l'expression corporelle et la communication infra verbale afin</li> </ul>                                                                                                                                                                               |

|                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                        | <p>de favoriser les interactions et améliorer l'intégration sociale ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir sur l'équilibre tonico-émotionnel, favoriser un mieux-être corporel et émotionnel via des techniques de relaxation.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Ergothérapeute         | <p>L'ergothérapeute est l'intermédiaire entre les besoins d'adaptation de la personne et les exigences de la vie quotidienne en société. Son but est de développer, restaurer et maintenir l'indépendance et l'autonomie de la personne en s'appuyant sur son engagement et ses capacités.</p> <p>Il évalue les difficultés et les aptitudes de la personne ainsi que ses performances motrices, sensorielles, cognitives et psychiques. Il analyse les besoins, les habitudes de vie, les facteurs environnementaux, les situations de handicap et pose un diagnostic ergothérapique.</p> <p>Lors des prises en charge, l'ergothérapeute vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entraîner les capacités de la personne pour compenser ses difficultés, en considérant les limitations fonctionnelles en lien avec les limitations d'activité et les restrictions de participation dans tous les domaines d'occupation et de vie de la personne en situation de handicap ;</li> <li>- Proposer ou créer des aménagements, des adaptations du poste de travail, de positionnement, des aides techniques et des outils de compensation permettant la réalisation fonctionnelle des occupations, notamment scolaires (Matériel Pédagogique Adapté et logiciels ad hoc) et concernant les Actes de la Vie Quotidienne ;</li> <li>- Effectuer un travail de guidance parentale pour faciliter les transferts d'acquis.</li> </ul> |
| Psychologue            | <p>Le psychologue est à l'écoute des demandes d'aide et de soutien des enfants, de leurs parents et des professionnels dans l'exercice de leur fonction. En plus des entretiens qu'il peut organiser et animer, le psychologue est chargé des bilans psychométriques des enfants. Il effectue également un soutien à la parentalité.</p> <p>Il travaille en étroite collaboration avec la direction pour assurer une harmonie générale dans la conduite du projet de service.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>EDUCATIF</b>        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Educatrice spécialisée | <p>L'éducatrice spécialisée organise ses interventions autour des axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner l'enfant ou l'adolescent à développer ses compétences et son autonomie dans les Actes de la Vie Quotidienne.</li> <li>- Aider le jeune à exprimer ses choix et soutenir ses engagements, en favorisant l'expression et la communication verbale (rendre le jeune acteur de son projet d'avenir, acteur dans ses démarches ...).</li> <li>- Assurer le rôle du tiers régulateur et du tiers aidant pour les problèmes relationnels et conflictuels lors des groupes éducatifs, sorties / accompagner la personne à réfléchir à des situations sociales qui lui ont posé problème et à trouver des techniques pour réguler son positionnement et ses interventions, étayer le jeune dans ses interactions (travail autour des compétences sociales).</li> <li>- Favoriser la socialisation et l'ouverture du jeune sur son environnement proche (visite des services et structures jeunesse de sa ville, accompagnement dans l'inscription aux loisirs, dans l'appropriation du quartier, ...).</li> <li>- Aider le jeune à se projeter dans un avenir professionnel choisi et préparer son insertion sociale et professionnelle.</li> </ul>                                                                                                                                                       |

|                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                | - Développer et maintenir un tissu partenarial en fonction des besoins spécifiques des enfants et des familles (démarches partenariales diverses).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>MEDICAL</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Le médecin     | <p>Le médecin généraliste du service assure les consultations médicales, une demi-journée par quinzaine. Il dispose des équipements et installations techniques nécessaires à l'examen des enfants. Tous les enfants bénéficient d'une consultation, au moins une fois en cours d'année, parallèlement à la surveillance des rééducations.</p> <p>Ce suivi médical permet une évaluation régulière et une coordination des soins avec l'équipe et les éventuels services médicaux extérieurs. Le médecin communique avec les familles et répond à leurs attentes.</p> |

### 1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation

| NOM DE LA REUNION                      | FREQUENCE             | OBJECTIFS                                                                                                                                                                                       | PARTICIPANTS                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réunion de service                     | Hebdomadaire          | <p>Organisation, fonctionnement du service, coordination du suivi des projets personnalisés</p> <p>Participe à réguler le fonctionnement du service et contribue à une réflexion collective</p> | L'ensemble des professionnels.<br>Animée par la chef de service                                                                                                                                                                 |
| Réunion institutionnelle               | Toutes les 6 semaines | Réflexions centrées sur le projet global du service, de sa mise en œuvre, les adaptations et évolutions en perspective, la démarche qualité...                                                  | L'ensemble des professionnels.<br>Animée par la direction                                                                                                                                                                       |
| Réunion de projet PPA                  | Hebdomadaire          | Définition, après restitution des bilans des différents professionnels et le recueil des attentes des jeunes et de leur famille, des objectifs communs d'accompagnement pour l'année à venir.   | Les professionnels accompagnant le jeune.<br>Animée par la chef de service                                                                                                                                                      |
| Analyse des Pratiques Professionnelles | 5 par an              | Temps de réflexion collective permettant la prise de recul des professionnels.                                                                                                                  | <p>L'ensemble des professionnels du service hors direction et chef de service.</p> <p>+ APP pour les chefs de service de l'association APAJH Yvelines</p> <p>Animée par un intervenant extérieur et APP pour les Directions</p> |
| Réunion cadres Pôle SESSAD             | Mensuelle             | Harmonisation des pratiques, échanges d'expérience et retour par la directrice des perspectives et projets associatifs, favorisant une dynamique de Pôle.                                       | <p>Les cadres de direction du Pôle SESSAD</p> <p>Animée par la directrice</p>                                                                                                                                                   |

|                                 |                 |                                                                                                        |                                     |
|---------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Droit d'expression des salariés | 6 heures par an | Temps d'échanges entre professionnels sans les cadres sur les conditions et l'organisation du travail. | Tous les professionnels hors cadres |
|---------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|

Toutes ces réunions font l'objet d'un calendrier annuel diffusé à chaque professionnel.

## 1.2 Gestion des ressources humaines

### 1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

#### 1.2.1.1 Politique associative

La politique de ressources humaines s'appuie sur les valeurs de l'Association et s'articule autour de quatre axes prioritaires : l'intégration des nouveaux salariés, la formation professionnelle, la qualité de vie au travail ainsi que la santé et la sécurité au travail.

- L'intégration des nouveaux salariés : différentes sessions des nouveaux embauchés sont organisées annuellement afin de permettre à ceux-ci d'en apprendre plus sur les valeurs, les enjeux et les projets de l'Association, d'être informés des différents financeurs et métiers présents. Cette séance de rencontre animée par la Directrice des Ressources Humaines est un moment d'échanges et de partage des pratiques professionnelles qui permet aux salariés de mieux connaître l'association et son organisation.
- La formation professionnelle : l'Association s'engage notamment à travers un plan de formation ambitieux, à accompagner les salariés dans le développement de leurs compétences. L'Association poursuit ainsi deux objectifs : mieux répondre à l'évolution des besoins des publics accueillis et maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle des salariés.
- La qualité de vie au travail : maintenir les conditions et un environnement de travail respectueux des salariés est propice à délivrer un travail de qualité auprès des personnes accompagnées et contribue à garantir la bientraitance. Cette interdépendance guide l'action des ressources humaines dans ce domaine.
- La santé et la sécurité au travail : garantir la santé et la sécurité au travail des salariés est un des objectifs prioritaires. Il s'inscrit dans une démarche de prévention des risques physiques et psychosociaux. L'Association agit dans ce domaine au quotidien et à tous les échelons hiérarchiques.

#### 1.2.1.2 Politique au sein du SESSAD Françoise Jaillard

Le recrutement du personnel est réalisé par les cadres de direction. Pour le personnel sous statut cadre, les entretiens d'embauche se font, de manière concertée, par le siège de l'Association et la direction du Pôle SESSAD.

L'embauche du personnel est conditionnée par un niveau de qualification conforme aux classifications de la convention collective applicable, la CCN<sup>13</sup> 1966. Les contrats de travail sont contrôlés et validés par la direction des ressources humaines de l'Association.

Conformément à la législation du travail, le service dispose d'un règlement intérieur d'entreprise porté à la connaissance du personnel par remise en mains propres à l'embauche, et par voie d'affichage.

Le nouveau salarié à son arrivée reçoit un classeur composé des différents documents réglementaires et de fonctionnement du service afin de favoriser son intégration. Une visite médicale d'embauche est organisée dans la semaine suivant son arrivée. Des points de rencontre réguliers sont mis en place avec la chef de service. Deux rendez-vous avec la direction sont organisés, l'un à mi-parcours et l'autre à la fin de la période d'essai.

Des entretiens annuels d'évaluation sont organisés avec chaque professionnel et sont l'occasion d'échanger sur le travail réalisé durant l'année, en s'appuyant notamment sur la fiche de poste et les écarts éventuels

<sup>13</sup> Convention Collective Nationale

avec cette dernière ainsi qu'avec les objectifs fixés d'un commun accord l'année précédente. Les missions, projets et objectifs sont discutés pour analyser les points forts et ceux à améliorer.

Des entretiens professionnels sont également mis en place tous les deux ans pour accompagner le salarié dans la réflexion sur son parcours professionnel et ses perspectives d'évolution. Des bilans sont instaurés tous les six ans afin d'établir un état des lieux récapitulatif des actions de formation et de progression dont le professionnel a bénéficiées durant ces années.

### 1.2.2 Gestion des compétences

La formation professionnelle est un des leviers pour accompagner le salarié à développer ses compétences, avec l'objectif de répondre au mieux à l'évolution des besoins des publics accompagnés et de maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle. Le plan de formation annuel met tous les ans en évidence des axes de formation prioritaires. Il permet aux professionnels d'aborder plus sereinement les évolutions en tenant compte des souhaits et attentes des personnes en situation de handicap corrélés aux besoins des professionnels.

L'Association développe une Gestion des Emplois et Parcours Professionnels pro-active, permettant aux salariés de s'épanouir professionnellement au sein de l'établissement ou service dans lequel il opère, mais également de manière transversale par le biais de mobilité interne.

### 1.2.3 Dialogue social

Les délégués syndicaux d'entreprise sont rencontrés par la Direction générale et des ressources humaines, notamment pour la Négociation Annuelle Obligatoire. Les réunions du Comité Social d'Entreprise ont lieu tous les mois ainsi que celles du CSSCT<sup>14</sup> tous les trimestres.

Des rencontres mensuelles sont organisées entre les Représentants de Proximité du CSE désignés au sein du Pôle SESSAD et la direction. Les questions relatives aux conditions de travail sont abordées. Les réponses apportées par la direction sont transmises à tous les professionnels du Pôle SESSAD après concertation avec la DRH.

Les réunions Droits d'Expression des Salariés sont mises en place à raison de 6h par an. Les questions/réflexions abordées durant cette réunion sont soumises à la direction qui y répond dans un délai de 15 jours.

## 2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE

### 2.1 Politique d'amélioration continue de l'association

La démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux personnes et la gestion des risques au sein des établissements et services gérés, est prise en compte par l'APAJH Yvelines de manière de plus en plus professionnalisée et spécifique. À la suite de la crise sanitaire de la COVID-19, l'Association a fait le choix de mettre en place une Direction Qualité et Prévention au sein du Siège. Ce choix se confirme également par le décret réformant l'évaluation des établissements et services médico-sociaux. En effet, l'uniformisation des 157 critères sur le plan national, demande une politique d'amélioration continue de la qualité et une prévention des risques accrues et faisant l'objet d'une conduite associative avec un soutien et un suivi par la Direction qualité et Prévention.

---

<sup>14</sup> CSSCT : Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail  
SESSAD Françoise JAILLARD Antenne TSLA

## 2.2 Politique d'amélioration continue du service

Différentes instances sont mises en place afin de favoriser les échanges et la réflexion sur les pratiques professionnelles, l'adéquation des accompagnements aux besoins et attentes des jeunes et de leur famille, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité : Réunion institutionnelle, Réunion de service, Réunion de direction Pôle SESSAD, Groupe Réflexion Bientraitance associatif, etc.

De plus, cette démarche d'amélioration continue de la qualité s'appuie sur différents outils, entre autres :

- Le Référentiel d'Evaluation de la Qualité de la HAS.
- Les Fiches CPOM<sup>15</sup>.
- Les RBPP<sup>16</sup>,.
- Les formations transverses à l'association APAJH Yvelines, les colloques, les formations, les séminaires associatifs de cadres.
- Les journées banalisées Pôle SESSAD inter professions.
- La veille réglementaire et documentaire.

## 2.3 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques

La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques, tant pour les jeunes accueillis que pour les professionnels, est une préoccupation constante au sein du service.

Par la mise en place du DUERP<sup>17</sup> et sa réactualisation annuelle, le règlement intérieur d'entreprise et le règlement de fonctionnement, les formations des professionnels (Secouriste Sauveteur du Travail, Sécurité incendie -évacuation des locaux), la direction tend à prévenir et à sensibiliser les personnes sur la gestion des risques, la sécurité et le bien-être de tous les acteurs. Un registre de sécurité situé dans le bureau de la chef de service est disponible et permet le suivi et la maintenance des installations.

La sécurité des biens du service est également assurée par l'installation d'une alarme avec caméra détecteur de mouvement. De plus, l'ouverture du portillon via un digicode et un interphone installés en hauteur ainsi qu'un portail motorisé permettent de contrôler les entrées et les sorties des personnes.

## 2.4 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance

L'ensemble du personnel du SESSAD, régulièrement sensibilisé et informé, s'engage à mettre en œuvre les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (éditées par l'ANESM<sup>18</sup> et la HAS) relatives à la promotion de la bientraitance envers les usagers et à la prévention et la lutte contre la maltraitance.

L'équipe est engagée à traiter avec respect les personnes accompagnées et à agir avec discernement et compétence.

Toute suspicion de maltraitance de la part d'un membre du personnel, touchant l'intégrité physique ou morale des jeunes accueillis au SESSAD, doit être signalée à la Direction qui prendra toutes les mesures utiles pour protéger la personne concernée et informer les autorités compétentes.

Une procédure associative du traitement des signalements d'événements indésirables connue par tous les professionnels, est mise en œuvre au sein de la structure.

Une procédure relative aux modalités d'exercice du lanceur d'alerte a été mise en place par l'association en mars 2023. Tout professionnel est informé qu'il peut alerter de la connaissance d'une situation de maltraitance sans risque de préjudice professionnel.

---

<sup>15</sup> CPOM : Contrat Pluri annuel d'Objectifs et de Moyens

<sup>16</sup> Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles

<sup>17</sup> DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

<sup>18</sup> ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux

### 2.5 La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de l'Association

Le secteur de l'autonomie représente autour de 5% de l'emploi en France. Il est présent dans le quotidien de nombreux citoyens et concerne toutes les générations. Il apporte des services, consomme des biens et aliments, produit des déchets, mobilise des transports, construit, chauffe et refroidit des locaux. Il joue donc comme d'autres secteurs, un rôle dans la dégradation du climat et de la biodiversité. Ainsi, s'il ne réagit pas rapidement, le secteur de l'autonomie pourrait paradoxalement contribuer à la dégradation de la santé de la population qu'il a pourtant pour mission d'accompagner.

L'APAJH Yvelines nourrit l'ambition de devenir un levier d'actions et de transformation sociale face aux défis de notre temps : produire durablement, consommer autrement, mieux manger, être bien logés, bien vieillir, favoriser l'insertion et l'inclusion sociales, etc... Autant de finalités relevant de l'intérêt général, faisant écho aux valeurs qui nous animent en tant qu'acteur participant à la santé des personnes accompagnées.

L'année 2024 a permis à tous les cadres de réfléchir à cette démarche RSE et à établir des objectifs d'amélioration et des indicateurs à la fois ambitieux, atteignables et faisant des personnes accompagnées, des citoyens de la Planète à part entière.

### 2.6 La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du service

Le SESSAD Françoise Jaillard a déterminé des objectifs de participation à la démarche RSE associative :

- ✓ Favoriser les partenariats avec des entreprises partageant les mêmes préoccupations environnementales et en cohérence avec les valeurs de l'APAJH Yvelines.
- ✓ Participer à la Commission d'Accessibilité de la commune de Conflans Ste Honorine.
- ✓ Réaliser des quizz de sensibilisation auprès des professionnels.
- ✓ Organiser des ateliers auprès des enfants et adolescents autour de thématiques tels que groupe cuisine zéro déchet, cuisine végétarienne, atelier créa-récup...
- ✓ Favoriser les mutualisations de matériel pédagogique, bilans et tests...
- ✓ Diminuer la consommation de papier essuie main.
- ✓ Rappeler l'extinction des lumières dans les pièces vides avec affichage de sensibilisation.
- ✓ Réduire la consommation d'eau.
- ✓ Réduire la température dans les pièces inoccupées ainsi que pendant les périodes de fermeture.
- ✓ Installer un Bac à compost.
- ✓ Poursuivre le Tri sélectif.

## 3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES

Le SESSAD Françoise Jaillard est un bâtiment de plain-pied, d'une surface totale de 300 m2 en service depuis juin 2010 implanté sur un terrain de 800 m2 et attenant à l'école Henri Dunant.

Le bâtiment se compose de :

- 1 espace d'accueil.
- 3 salles de rééducations fonctionnelles (kinésithérapie pour les enfants avec TFM, psychomotricité, ergothérapie) avec une douche.
- 2 bureaux pour les orthophonistes.
- 1 bureau pour le Médecin.
- 1 bureau pour la psychologue.
- 1 bureau pour l'équipe de direction.
- 1 bureau pour les éducatrices spécialisées.
- 1 bureau administratif pour la Secrétaire.
- 1 salle de réunion avec un aménagement pour les repas du personnel.
- 1 espace de rangement et d'archivage.

- Des sanitaires pour les enfants et d'autres pour le personnel.
- 1 cour avec quelques emplacements de parking dont une place handicapée, et un chalet en bois permettant le stockage de matériel.

#### 4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Selon la loi 2002-2, un dossier unique de l'utilisateur est mis en place au sein du service. Les données recueillies sont confidentielles.

A partir de mai 2023, le Dossier Unique Informatisé a été mis en place dans les structures de l'association.

Le service a numérisé les dossiers des enfants/jeunes accueillis et les a intégrés dans le logiciel. Des droits d'accès spécifiques à chaque corps de métier déterminent le partage ou non des informations. Les familles peuvent consulter le dossier de leur enfant accompagné d'un professionnel, et sur demande écrite avec prise de rendez-vous.

Tous les professionnels sont soumis contractuellement à la confidentialité. Sur accord écrit des parents, les PPA peuvent être communiqués à des partenaires (ESMS, sanitaires, Centres de rééducation, etc...) dans le cadre de séjour de répit ou de réorientation, ceci afin de poursuivre l'accompagnement du jeune dans les meilleures conditions.

# 5ème Partie :

## PERSPECTIVES À 5 ANS

---

L'extension de 10 places TSLA du SESSAD F Jaillard a mis fin à l'absence de SESSAD TSLA sur le Nord du département des Yvelines.

Des recrutements ont été réalisés pour cette nouvelle antenne, et des professionnels déjà en poste pour l'antenne TFM ont augmenté leur temps de travail afin de participer à ce défi enrichissant pour les professionnels du SESSAD Françoise Jaillard. La mutualisation des locaux et l'intervention des professionnels auprès des enfants des 2 antennes permet de créer une seule et même équipe qui est force de propositions. Nous identifions déjà que les difficultés d'accès aux centres de référence des Troubles du Langage et des Apprentissages entraînent un manque de diagnostic posé sur le handicap des enfants/jeunes accueillis. Ces freins induisent une adaptation des professionnels.

La première mission est d'accompagner 10 enfants/ jeunes et leurs parents en leur proposant un accompagnement de qualité afin de les aider dans leur quotidien. Cet objectif est réalisé pour une grande partie dans la mesure où nous avons 7 enfants admis au 17/03/2025.

La coordination de soins, une des missions des SESSAD, est au cœur des préoccupations des professionnels. Des prises en charge adaptées sont proposées tout en favorisant l'autodétermination.

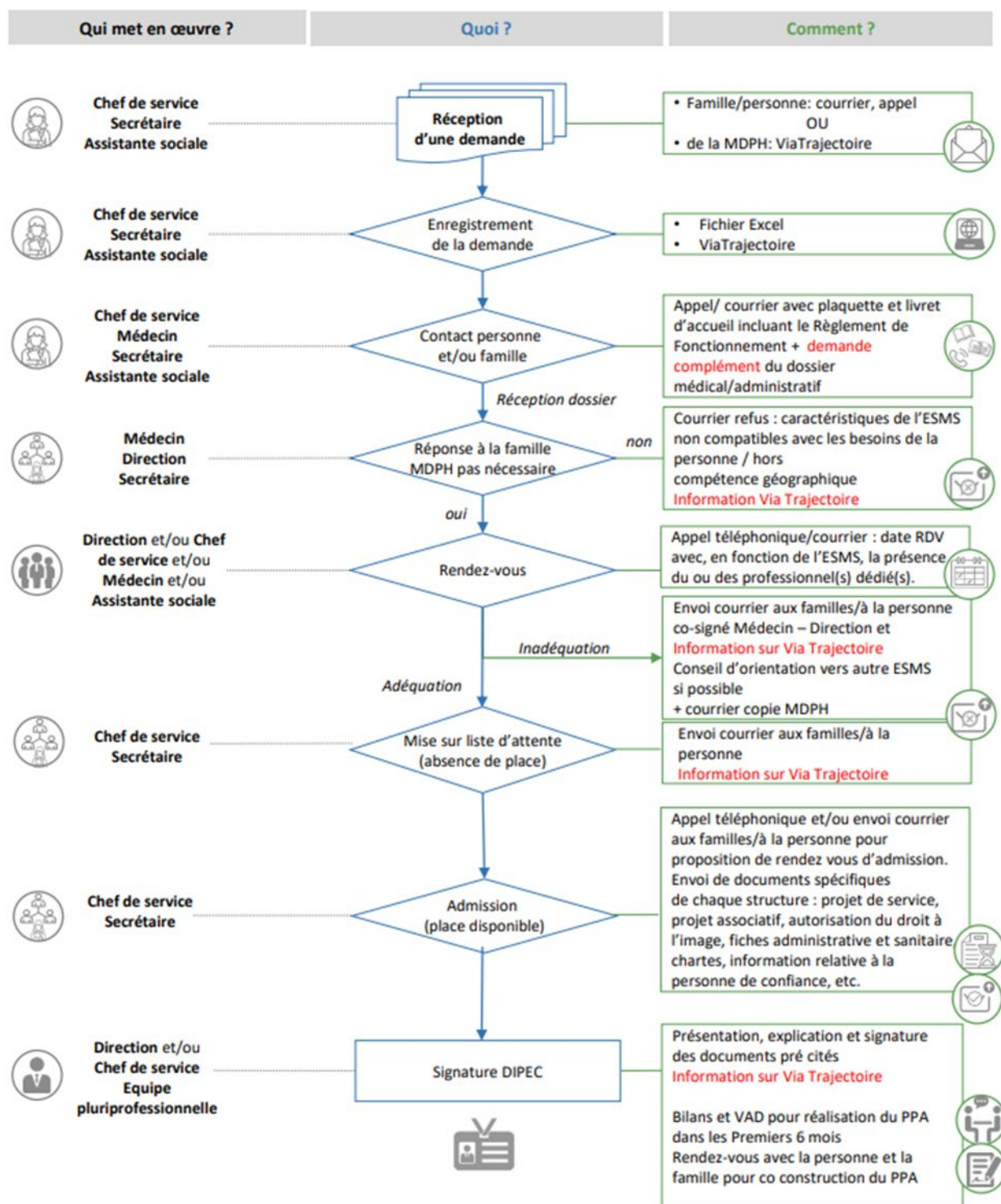
L'équipe du SESSAD enrichit son réseau partenarial spécifique à ces nouveaux publics avec :

- Les centres de références et les médecins spécialisés afin d'orienter les familles, affiner ou poser un diagnostic nécessaire à une prise en charge en adéquation avec les besoins des enfants/jeunes.
- Les équipes pédagogiques des établissements scolaires du secteur (EE, Collèges, lycées...).
- Les établissements spécifiques (Centres de référence, établissements avec ULIS TSLA, EREA, Institut Baguer...)
- Les acteurs des dispositifs liés à l'emploi (MDPH, France Travail, AGEFIPH, FIPHFP...)

## GLOSSAIRE

|         |                                                                                                            |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AGEFIPH | Association pour la GEstion des Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées           |
| ANESM   | Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux |
| APAJH   | Association pour Adultes et Jeunes Handicapés                                                              |
| ARS     | Agence Régionale de Santé                                                                                  |
| CAF     | Caisse d'Allocations Familiales                                                                            |
| CAMSP   | Centre d'Action Médico-Sociale Précoce                                                                     |
| CASF    | Code de l'Action Social et des Familles                                                                    |
| CCN1966 | Convention Collective Nationale 1966                                                                       |
| CD      | Conseil Départemental                                                                                      |
| CDAPH   | Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées                                          |
| CMP     | Centre Médico-Psychologique                                                                                |
| CMPP    | Centre Médico Psycho Pédagogique                                                                           |
| CPOM    | Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens                                                               |
| CRAMIF  | Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France                                                       |
| DDASS   | Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales                                               |
| DIPEC   | Document Individuel de Prise En Charge                                                                     |
| EREA    | Etablissement Régional d'Enseignement Adapté                                                               |
| ESMS    | Etablissement Social et Médico Social                                                                      |
| ESS     | Réunion d'Equipe de Suivi de la Scolarisation                                                              |
| ETP     | Equivalent Temps Plein                                                                                     |
| FIPHFP  | Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique                                 |
| MDA     | Maison Départementale de l'Autonomie                                                                       |
| PAT     | Pôle Autonomie Territorial                                                                                 |
| PMI     | Protection Maternelle et Infantile                                                                         |
| PPA     | Projet Personnalisé d'Accompagnement                                                                       |
| RBPP    | Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles                                                       |
| RGPD    | Règlement Général à la Protection des Données                                                              |
| SESSAD  | Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile                                                     |
| TSLA    | Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages                                                      |
| ULIS    | Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (collège et lycée)                                                    |

## ANNEXE 1 LOGIGRAMME ADMISSION



ADMIS

## ANNEXE 2 LOGIGRAMME ADMISSION

